

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 216 MONTREAL, LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 1995 4 CAHIERS - 1,75\$ + TPS + TVQ

LES ARTS

**Symposium des arts électroniques: refaire le monde**  
PAGE B 1



LIVRES

**Jacques Ferrandez: à la recherche du rêve perdu**  
PAGE D 1

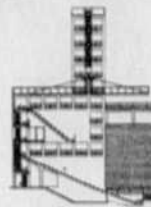


MONTREAL

**Taslina Nasreen: calme et fermeté**  
PAGE A 3

FORMES

**Dialogue à l'italienne**  
PAGE D 12



PERSPECTIVES

## L'histoire sans fin

Le Canada anglais a dû l'avalier de travers, celle-là. Imaginez: Lucien Bouchard qui vient lui balancer à la figure qu'après un NON, «ça» ne serait pas terminé, qu'un jour ou l'autre les Québécois voudront remettre «ça». Pourtant, malgré toutes les gorges chaudes, le chef du Bloc n'a fait qu'évoquer la plus incontournable des réalités.

D'un strict point de vue stratégique, on pourra s'interroger sur ce qui a motivé M. Bouchard à énoncer des propos du genre de ceux qu'il a tenus mercredi. C'est bien lui, après tout, qui a imprimé le «virage» en soutenant que la nécessité d'une victoire devait l'emporter sur toutes les autres considérations, y compris le contenu même du projet. Pourquoi donc laisser entendre, à six semaines d'un référendum encore gagnable, qu'il y aurait immanquablement une «prochaine fois», quand on connaît la propension des Québécois à repousser les échéances?



Jean Dion

A moins qu'il n'ait voulu braquer le reste du Canada? Ou jouer sur la lassitude ambiante en prévenant que ce que Jacques Parizeau appelait «la visite perpétuelle chez le dentiste» serait justement cela, perpétuelle, si on ne se résolvait pas à crever l'abcès?

En tout cas, les déclarations de M. Bouchard ont produit leur petit effet. En moins de temps qu'il n'en

faut pour dire *Say what?*, le dollar canadien subissait les contrecoups de cette résurgence du spectre de l'«incertitude». Et les médias de langue anglaise, lourds de sous-entendus, ne manquaient pas de souligner que l'homme n'avait pas qu'affirmé qu'un NON serait sujet à reconsidération: il avait ajouté qu'un OUI, lui, serait définitif!

On reviendra là-dessus. Mais il n'est pas inutile, auparavant, de rappeler que c'est Jean Chrétien qui a lancé ce débat reposant tout entier sur de fausses prémisses. Interrogé à savoir si le gouvernement fédéral reconnaîtrait un OUI et agirait en conséquence — peu importe ce que cela signifie —, le premier ministre a retourné la question et demandé si les séparatistes eux-mêmes prendraient acte d'un NON et, à l'encontre de 1980, s'engageraient à fermer les livres pour de bon.

Que M. Chrétien refuse de commenter des scénarios hypothétiques, c'est de la bonne politique, que pratiquent tous les membres de tous les gouvernements de la planète. Qu'il se dise assuré que le camp fédéraliste l'emportera, c'est déjà un peu plus surprenant: qu'est-il donc advenu du chef libéral qui, question de garder ses troupes sur le qui-vive, citait Yogi Berra à tous vents au cours de la campagne électorale de 1993 — *it's not over 'til it's over*.?

Mais lorsqu'Ottawa s'appête à disputer le match en se ménageant la possibilité d'en contester le résultat s'il lui est défavorable, il prête le flanc à des questionnements éthiques. Certes, il est habile, et potentiellement profitable, d'entretenir la confusion autour de la légalité et de la légitimité d'un projet. Mais si un OUI ne veut rien dire parce que la question posée est «mal-honnête», un NON ne s'imposera pas davantage par sa luminosité.

De la même manière, quand le premier ministre accuse les souverainistes d'irrespect de la démocratie parce qu'ils ont poursuivi la lutte après le revers de 1980 — où des sièges étaient en jeu pour du «changement» — et les enjoint, cette fois, de promettre qu'ils ne dérangeront plus personne avec «ça», il détourne littéralement le débat.

Et il s'en est trouvé plusieurs pour entrer dans son jeu.

Il y a un océan de différences entre la non-reconnaissance du verdict d'un scrutin et la poursuite démocratique de la promotion d'une cause. Si on poussait la logique de M. Chrétien à la limite, les partis politiques devraient se saborder après une défaite aux urnes puisque l'électorat aurait rejeté leurs prétentions. Pour toujours.

Bien sûr, M. Bouchard n'a pas tout dit. Car le raisonnement inverse du sien est tout aussi valable: même si le Québec devient souverain, l'élection d'un gouvernement libéral, par exemple, pourrait provoquer la tenue d'un référendum parfaitement légitime sur la réinsertion du Québec dans la fédération canadienne!

Et même avant, la partie ne sera pas jouée. Après un OUI, près de la moitié des Québécois restera vigoureusement opposée à un projet dont la réalisation exigera un appui populaire soutenu. Un contre-référendum fédéral sur la «séparation» qui brouillerait la donne n'est pas à exclure. Les souverainistes eux-mêmes pourraient être forcés de lancer un nouvel appel aux urnes.

Tant M. Bouchard que M. Chrétien préparent le terrain pour un vote serré. C'est de bonne guerre. Mais donner à entendre que les voix se taient, d'un côté comme de l'autre, relève de l'aberration. On pourra le déplorer jusqu'à demain matin, cette histoire est sans fin prévisible, sous quelque angle qu'on l'examine.

Ainsi va la démocratie. Il n'y a que dans les dictatures qu'on veuille faire croire que les choses peuvent être définitives.

INDEX	MÉTÉO
Agenda .....B12	Montréal Samedi: ensoleillé. Max: 21. Dimanche: averses. Max: 21
Avis publics.....C10	
Classés.....C11	Québec Samedi: ensoleillé. Max: 18. Dimanche: averses. Max: 18
Culture.....B1	
Économie.....C1	Détails en C 10
Éditorial.....A10	
Le monde.....A8	
Mots croisés.....C11	
Les sports.....C12	

## La Bosnie rejette l'accord sur Sarajevo

### Retrait des armes serbes: le compte à rebours de l'OTAN s'amorce dans un climat de précarité

D'APRÈS AFP

Sarajevo — L'OTAN et l'ONU ont lancé hier un compte à rebours très fragile pour obtenir des Serbes de Bosnie le respect de l'accord sur un retrait total des armes lourdes autour de Sarajevo, que le président bosniaque Alija Izetbegovic a toutefois jugé insuffisant.

Cet accord, qui concerne des armes de trop petit calibre selon M. Izetbegovic, a

néanmoins permis une réouverture symbolique d'une route et de l'aéroport de Sarajevo à l'aide humanitaire.

Simultanément, l'armée gouvernementale bosniaque (à majorité musulmane) a poursuivi son avancée dans l'ouest de la Bosnie, remportant de nouvelles victoires sur les forces serbes mais risquant de mettre à mal les progrès enregistrés sur le front diplomatique.

A New York, le Conseil de sécurité de

l'ONU a fait hier un geste en direction de Belgrade en prolongeant de six mois un régime allégé de sanctions en sa faveur.

L'OTAN a fait état hier après-midi de premiers signes d'un retrait d'armes lourdes autour de Sarajevo, mais la prudence prévalait chez les Occidentaux après une tentative similaire qui s'était soldée par un échec en 1994.

VOIR PAGE A 12: SARAJEVO



Une grande manifestation s'est déroulée hier à Belgrade, capitale de la Serbie, en guise de protestation contre les raids de l'OTAN menés contre les Serbes de Bosnie. Des manifestants ont mis le feu à un drapeau américain devant l'ambassade des États-Unis. Autres informations en page A 8.



Fleur de Lys, héroïne de bédé canadienne.

## Émission de timbres «patriotiques»

MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

Dans sa revue bimensuelle En détail: les timbres du Canada, la Société canadienne des postes annonce la parution, le 2 octobre prochain, d'une série de dix timbres consacrés à des superhéros d'albums de bandes dessinées. Il s'agit de puissants héros canadiens qui «ont combattu les ennemis de notre pays et sont toujours sortis vainqueurs», comme le dit la publication.

A part Superman et Captain Canuck, la plupart de ces héros ne sont pas très connus du grand public: Johnny Canuck, Nelvana of the Northern Lights et la Québécoise Fleur de Lys. Le carnet commémoratif sera toutefois mis en vente avec une panoplie de produits dérivés comme «des t-shirts, des tapis-supports de souris et d'autres super-articles».

Selon la revue En détail, Captain Canuck tente de défendre le Canada contre

VOIR PAGE A 12: TIMBRES

### Clôture de la Conférence de l'ONU pour les femmes

## Qu'aura donné le grand rendez-vous de Pékin?

### L'application des résolutions s'annonce ardue

Pékin (Reuter, AFP et CP) — La plateforme d'action élaborée à l'issue de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'ONU pour les femmes contient de nombreuses mesures positives mais sa mise en œuvre dépendra bien plus d'initiatives individuelles que de l'action des gouvernements, soulignaient hier les déléguées.

L'essentiel des mesures préconisées figure déjà dans les documents des Nations unies, mais la Conférence de Pékin aura permis de mobiliser des femmes du monde entier et de les amener à réfléchir

sur les mesures concrètes à prendre pour améliorer leur situation, ajoutent des représentants de l'ONU et des organisations non gouvernementales (ONG).

«On ne change pas le monde en un clin d'œil, a expliqué une déléguée française. Il faut procéder par étapes. Nous avons ici 40 000 ONG, quatre fois plus qu'à Nairobi où s'est déroulée la dernière Conférence sur les femmes, en 1985. Elles se serviront de ce document pour faire pression sur leurs gouvernements.»

Outre la plateforme d'action, les 181 États présents ont adopté une déclara-

VOIR PAGE A 12: PÉKIN



Une déléguée des Émirats arabes unis feuillette le dernier numéro du journal publié dans le cadre de la Conférence mondiale pour les femmes. La conférence a pris fin hier à Pékin au terme de 12 jours de travaux. La prochaine n'aura lieu que dans dix ans.



PHOTO JACQUES NADEAU

Le chercheur Georges Mathews: une approche inédite.

### L'an 1 d'un Québec souverain

## Un déficit prévisible de plus de 10 milliards

### L'étude de Mathews soulève à l'INRS une vive controverse au plan méthodologique

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Économiste et démographe à l'INRS, Georges Mathews soutient que les experts ont à ce jour nettement sous-estimé le coût budgétaire de la souveraineté.

Commandée par le ministre Richard Le Hir et bloquée par l'INRS, l'étude controversée dont Le Devoir publie la version finale en page A 11 établit à 10,5 milliards le déficit prévisible de 1996-97, soit l'an 1 de l'éventuel Québec souverain.

Cette évaluation est près de trois milliards plus élevée que les conclusions auxquelles en sont venus les actuels Claude Lamonde et Pierre Renaud, dans une étude que le ministre Le Hir a publiée le 31 août dernier.

À l'Assemblée nationale cette semaine, les libéraux ont accusé le gouvernement d'avoir caché l'étude de M. Mathews parce qu'elle dessert la cause de la souveraineté. Le premier ministre Parizeau et le ministre Le Hir ont tous deux rejeté cette prétention, expliquant que c'est l'INRS qui en a interdit la publication parce qu'elle «soulevait des interrogations importantes au plan méthodologique». Version des faits que M. Mathews a confirmée au Devoir, précisant que les discussions sur le litige se poursuivent avec la direction de l'INRS.

Pour sa part, le président de l'INRS, M. Claude Thibodeau, a fait savoir qu'il a par ailleurs permis à M. Mathews de publier le fruit de ses recherches dans la collection scientifique interne de l'institution, afin de susciter un débat sur la méthodologie. «C'est un bon document. On y trouve des positions originales, mais il y a des questions de méthodologie importantes sur lesquelles on procède à des consultations. On y trouve des interprétations originales qu'on n'a jamais vues nulle part et ça prend des spécialistes des finances publiques pour vraiment trancher le débat.»

Dans le cours des travaux qui l'ont mené à ces conclusions pessimistes, l'auteur de l'étude a pris ses distances avec l'approche conventionnelle. Il a privilégié une «manière empirique de sentir» la

VOIR PAGE A 12: DÉFICIT



- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: Le syndrome Le Hir...A 10
- Les sondages confirment la défaite plausible du OUI, dit Pierre Drouilly.....A 6
- Les libéraux ne sont pas satisfaits de la rétractation de la SRC.....A 6

# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA QUESTION.

On vous cache le texte de l'offre de partenariat et on vous demande de voter quand même pour l'approuver. C'est donner un chèque en blanc à Jacques Parizeau.

Le mot pays a été omis délibérément. Un Québec souverain est un pays séparé du Canada. C'est une rupture totale, définitive et irréversible.

«Acceptez-vous que le Québec devienne <sup>un pays</sup> souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?»

L'entente dit qu'après un Oui, le Québec sera un pays souverain, que les prétendues négociations réussissent ou pas. Il n'y aura pas un deuxième référendum.

Ce projet contient des articles qui portent, entre autres, sur la monnaie, la citoyenneté, les pensions, la dette nationale... Il amène des changements radicaux. Il faut y réfléchir sérieusement.

## LA VRAIE QUESTION, C'EST LA SÉPARATION.

Telle que formulée, la question de Jacques Parizeau maquille astucieusement sa seule et unique intention: la séparation définitive et irréversible du Québec du Canada.

L'entente que les trois chefs indépendantistes ont signée, ils l'ont signée uniquement entre eux. **Aucune entente n'a été conclue entre le Québec et le Canada.** Le partenariat qu'ils proposent est une illusion. Il est inapplicable entre deux pays étrangers. Ils savent très bien que c'est voué à l'échec.

Voter oui, c'est voter pour faire du Québec un pays séparé du Canada. Ce n'est pas voter pour un partenariat. C'est voter pour la séparation pure et simple.

On a raison de dire

NON

Les Québécoises et les Québécois pour le NON

# LE DEVOIR MONTREAL

## Calme et fermeté

Toute femme consciente de sa condition devrait refuser de porter le voile islamique, a réaffirmé Taslima Nasreen

CLÉMENT TRUDEL  
LE DEVOIR

Ne pas croire au Coran et l'écrire a valu trois fatwa décrétant sa mise à mort comme mécréante à Taslima Nasreen qui s'est exilée en Suède. Mme Nasreen a redit hier en conférence de presse à Montréal, avec calme et fermeté, ses convictions qui, dans un contexte nord-américain, peuvent sembler des lapalissades: droit de s'exprimer sans entrave et de militer pour que les femmes de tous les pays n'aient plus à souffrir de discrimination, qu'elles contrôlent leur sexualité et accèdent à un statut économique et culturel décent.

Dans une causerie retardée de trente minutes en après-midi — on procédait à la fouille de chacun des auditeurs, à l'amphithéâtre de la Bibliothèque Nationale — Taslima Nasreen a notamment pris position contre le port du voile islamique (*hijab*) que toute femme consciente de sa condition devrait refuser de porter. Une exilée algérienne a demandé à la visiteuse ce qu'elle pensait des motifs invoqués par certains mouvements (tels le Conseil du statut de la femme et la Commission des droits de la personne) qui tolèrent ou admettent le *hijab* dans une optique de respect des traditions religieuses. L'écrivaine Gloria Escobel, autre invitée, a confié qu'elle se devait d'être moins catégorique: «dois-je demander à mes élèves à l'Université de Montréal de ne pas porter de croix au cou...? Une étudiante musulmane m'a dit que son père la retirait de l'université si elle s'y rendait sans foulard... la connaissance dispensée à une telle étudiante lui permettra peut-être un jour de s'affranchir d'une tutelle» qui n'a pas lieu d'être, pense Mme Escobel qui livrait des réflexions de haut vol sur la liberté de parole qui passe par la transgression d'un «endoctrinement initial» que les plus forts s'organisent pour faire perdurer «en présentant un Dieu fanatique à leur image». Réplique venue de la salle: «on parlera d'interdire la croix ou la kippa si le refus de les porter mène, comme en Algérie, à l'assassinat de femmes démocrates refusant le *hijab*».

Le crédo de cette Bangladaise est celui d'une «libérale» qui récuse les dogmes, quitte à s'en remettre à un code moral laïc et au respect des minorités, hélas trop souvent traitées avec intolérance.

L'œuvre la plus connue de cette gynécologue devenue écrivaine, *La Honte*, fustige le sort fait à la minorité hindoue agressée dans son pays d'origine par des «fondamentalistes» musulmans. Elle dit englober dans sa campagne la dénonciation de tous les fondamentalismes, qu'ils soient chrétiens, hindous, juifs ou autres. *La Honte* lui a été inspirée par la destruction d'une mosquée à Ayodiah (Inde), sous prétexte du «sacrilège» commis il y a quelques siècles lors de la destruction d'un sanctuaire hindou qui s'y trouvait.

«L'épreuve subie par Mme Nasreen prouve à quel point le droit qu'ont les femmes d'exprimer leurs vues, leurs ambitions et leurs visions du monde doit être constamment réaffirmé», affirme dans un communiqué le président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Ed Broadbent, lequel cautionne la pré-



Un grand calme habitait Taslima Nasreen durant la causerie tenue à l'amphithéâtre de la Bibliothèque Nationale.



Comme la journaliste Danielle Laurin, il fallait montrer patte blanche pour assister à la causerie d'hier.

sente tournée de l'auteure, invitée de la Ligue des droits et libertés qui s'associe à une démarche démontrant «l'importance du combat quotidien contre l'obscurantisme et le fanatisme».

L'Association des avocats de la défense de Montréal dénonce la «condamnation arbitraire et inique» prononcée contre une jeune femme qui a déjà dit qu'entre elle et Salman Rushdie — auteur britannique d'origine indienne condamné à mort par une fatwa de l'imam Khomeiny — il y avait une différence de taille: «lui s'est excusé».

Entourée d'un service de sécurité imposant — il y avait au moins quatre fourgonnettes de l'escouade tactique de la police de la CUM, rue Saint-Denis, à proximité de la Bibliothèque Nationale — Taslima Nasreen a attiré près de 300 auditeurs à un débat sur la liberté d'expression. Elle sera demain à la librairie Gallimard pour y autographier ses œuvres. Lundi midi, à l'Université du Québec à Montréal, il sera question de «Charia et universalité des droits de l'homme». Mardi soir, à la Bibliothèque Nationale, la FNEQ (fédération d'enseignants affiliée à la CSN) on doit discuter de «la femme et l'Islam». Mardi prochain à 16h, à l'Université Concordia, le thème sera *The Woman Writer in Muslim Society*. L'écrivaine gagnera ensuite Toronto.

Formation d'un groupe de travail

## Le travail policier scruté à la loupe

Les interrogatoires pourraient un jour être enregistrés

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a annoncé hier la liste des participants à son groupe de travail chargé d'étudier les méthodes d'enquête utilisées par les policiers du Québec. Il a aussi précisé que l'un des mandats du groupe sera d'étudier la possibilité d'enregistrer d'un bout à l'autre les interrogatoires menés par les policiers, dans les cas de crimes graves. Ce genre de techniques est déjà utilisée dans la province de l'Ontario, at-

il souligné. Outre ce mandat particulier, le groupe de travail, qui rendra rapport en mars 1996, devra analyser les aspects suivants du travail policier: les techniques d'enquête utilisées, principalement lors de crimes majeurs, les processus de cueillette de la preuve, les techniques d'arrestation et les procédures de détention relatives à la cueillette de la preuve, le déroulement des interrogatoires, les méthodes d'enregistrement des interrogatoires, le contrôle et l'encadrement des enquêteurs, les modes de sélection des enquêteurs. Sans identifier clairement les déficiences reconnues dans le fonctionnement actuel du corps policier, le ministre Ménard a fait référence à «des allégations récentes relativement à certaines pratiques policières en matière criminelle». Pour justifier la création de ce groupe de travail, le ministre Ménard dit «favoriser une amélioration de la transparence des processus d'enquête dans le respect des droits des citoyens». Le groupe sera présidé par l'avocat Me Jacques Bellemare, spécialisé en droit de la preuve, et qui a déjà présidé des commissions et des comités sur la question de la sécurité publique. Les autres membres du groupe sont tant des dirigeants des corps policiers que des représentants des syn-

dicats des policiers, des avocats de la défense et de la Couronne, et des juristes, un représentant du conseil d'administration de l'Institut de police de Nicolette, Mme Gretta Chambers, chancelière de l'Université McGill, et d'autres.

Le service de police de la CUM compte environ 600 enquêteurs tandis que la Sûreté du Québec en regroupe autour de 900. Le groupe de travail fait suite à différentes critiques adressées récemment aux différents corps de police, que ce soit dans ce qui est convenu d'appeler l'affaire Barnabé, dans le témoignage d'un ex-policier de la SQ, Gaétan Rivest, concernant des méthodes douteuses qu'il aurait utilisées au cours de sa carrière dans le corps de police. Une enquête criminelle a eu lieu au sein même de la SQ à ce sujet, mais les données recueillies n'ont pas entraîné d'accusations du procureur général. Paolo Romanelli et Philippe Ferraro sont deux autres individus souffrant de problèmes psychiatriques, qui sont morts au cours d'une intervention policière, aux mois de mai et de juin derniers.

Hier, le porte-parole du groupe ont spécifié qu'ils agissaient en comité d'étude et non en commission d'enquête. Fidèle à la ligne qu'il a toujours défendue quant à sa philosophie de la Sécurité publique, M. Ménard a fait valoir hier que le fait de donner plus de pouvoir discrétionnaire à la police revenait à se diriger vers un pouvoir totalitaire.

Pour ce qui est de l'enregistrement des interrogatoires dans les cas de crimes majeurs, le président de la Fraternité des policiers et policières de la CUM, Yves Prud'homme, qui fait partie du groupe de travail, s'est dit disposé à étudier cette méthode de travail. Comme le directeur de la SQ Serge Barbeau, il pense cependant que cette technique d'interrogatoire nécessiterait un équipement très coûteux.

Serge Ménard entend améliorer la transparence des processus d'enquête

EN BREF

### AFFAIRE SUAZO: RÉACTIONS DE COLÈRE

(Le Devoir) — Le Comité des citoyens opposés à la brutalité policière est «outragé» d'apprendre que la Couronne ne portera pas d'accusations contre le policier de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) Michel Garneau, qui a abattu Martin Omar Suazo. Suazo, âgé de 23 ans, a été tué le 31 mars dernier après avoir commis un vol dans un établissement du centre-ville de Montréal. Il a été atteint d'une balle alors qu'il était allongé sur le sol et qu'un policier lui passait les menottes. Selon la Couronne, l'enquête menée par la Sûreté du Québec (SQ) a révélé que le coup de feu était parti accidentellement. «Nous ne faisons pas confiance à l'enquête de la SQ dans cette affaire», a fait savoir hier le comité par voie de communiqué. Selon l'organisme, les enquêteurs de la Sûreté du Québec ont conclu trop rapidement à un accident dans l'affaire Suazo. Le Comité soutient que l'enquête aurait dû être supervisée par un substitut du procureur général. Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a ordonné jeudi dernier la tenue d'une enquête publique relativement à la mort du jeune homme.

### MOTARD ASSASSINÉ

(D'après PC) — La police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) enquête sur un meurtre, commis hier après-midi dans le nord-est de Montréal, qui pourrait être lié à la guerre des motards. Peu après 15h, un homme de 39 ans, Richard Hémond, considéré par la police comme membre en règle des Hell's Angels de Trois-Rivières, a été atteint d'au moins deux balles au cœur alors qu'il allait monter à bord de son véhicule, dans le stationnement du centre commercial Boulevard, à l'intersection des rues Jean-Talon et Pie-IX. Deux suspects sont recherchés pour ce meurtre.

### ACCUSÉE DE MEURTRE

(PC) — Une femme de 37 ans, Marcella Ellasos, a été accusée de meurtre non prémédité hier à la suite de la mort par noyade de sa fillelette de deux ans, Tiffany, dans la baignoire du domicile familial, dans le quartier Côte-Saint-Paul. Mme Ellasos a été mise en accusation dans sa chambre à l'hôpital Douglas, à Verdun, où elle avait été conduite jeudi après le drame.

**Pour chats seulement!**

- soins dentaires complets
- soins médicaux et chirurgie
- toiletage et pension
- nourriture et articles divers

**Chats Montréal**

Clinique vétérinaire pour chats  
Charles Bradley D.V.M. 1830, rue Sherbrooke o. (514) 939-2287

LIBRAIRIE  
**LE BOUQUIN**

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:  
- lois, règlements  
- livres administratifs, techniques  
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

Heures d'ouverture:  
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,  
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval  
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

• COLLÈGE •  
**JEAN-EUDES**

3535, boul. Rosemont, Montréal H1X 1K7

COURS SECONDAIRE COMPLET  
POUR FILLES ET GARÇONS

Concentrations: Sports-Études  
Arts-Études  
Éducation internationale  
Sciences

Options: • Ballet classique, Musique, Chant choral, Théâtre, Cinéma.  
• Patinage artistique, Basket-ball, Football, Hockey, Volley-ball.  
• Infographie, Informatique.

**EXAMEN D'ADMISSION  
POUR SEPTEMBRE 1996**

1<sup>er</sup> secondaire:  
le samedi 4 novembre 1995 à 8 h et à 14 h

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire:  
admission après étude du dossier

Les élèves qui désirent se présenter à cet examen doivent communiquer avec le bureau des admissions.

• 376-5740 •  
Établissement d'enseignement privé

**POUR LES 4 000 PROFESSEURES ET PROFESSEURS SYNDIQUÉS À LA FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL**

**NON** À TOUTE TRACTATION SUR D'INACCEPTABLES COUPURES À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

**OUI** À UNE VÉRITABLE NÉGOCIATION POUR MODERNISER LEUR CONTRAT DE TRAVAIL

LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS DES SYNDICATS MEMBRES  
FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL

1259, rue Berri, bureau 400, Montréal (Québec) — H2L 4C7  
Tél.: (514) 848-9977 — Téléc.: (514) 848-0166

Ogilvy & Mather

Montre Bvlgari-Bvlgari en or 18 Carats montée sur bracelet Tubogas, disponible également avec bracelet en acier. Fabriquée en Suisse.

**BVLGARI**

Les montres Bvlgari sont en vente en exclusivité à Montréal chez

**JOAILLIER  
LOU GOLDBERG**

1215 Ave. Greene • Montréal, Québec H3Z 2A4 • (514) 935-4612

LES ACTUALITÉS

300 intellectuelles et intellectuels disent OUI au changement

Luc ABRAHAM, professeur, Collège de Saint-Hyacinthe, philosophie • Mathieu ALBERT, étudiant, Université de Montréal, sociologie • Denis ALLAIRE, professeur, Université de Sherbrooke, psychologie • Caroline ALLARD, étudiante, maîtrise en philosophie, Université de Montréal • Jacques ALLARD, professeur, Université de Sherbrooke, mathématiques • Maurice ARBOUR, professeur, Faculté de droit, Université Laval • Gonzalo ARRIAGA, étudiant, doctorat en sciences politiques, UQAM • Isabelle ASSELINE, musicienne • Antonio ATHANASSIADIS, psychologue • Pierre AUBRY, professeur retraité, Collège Édouard-Montpetit, physique • Noël AUDET, écrivain et professeur, UQAM • France BARABY, étudiante, Université de Montréal, anthropologie • Monique BASTIEN, professeure, Collège Bois-de-Boulogne, informatique • Jacques BEAUCHÉMIN, professeur, UQAM, sociologie • Michel BEAUDRY, analyste en informatique, INRS-Urbainisation • Danielle BEAULIEU, professeure, Collège André-Grasset, philosophie • Joël BELANGER, étudiant, Université de Montréal, communication • Louis BELANGER, professeur, Université du Nouveau-Brunswick, littérature • Paul BELANGER, professeur, UQAM, sociologie • Yves BELANGER, professeur, UQAM, sciences politiques • Patricia BELZIL, rédactrice, Cahiers de théâtre « Jeu » • Serge BERARD, historien de l'art • Luce BERGERON, enseignante • Réjean BERGERON, étudiant, doctorat en philosophie, Université de Montréal • Louis BERNARD, directeur, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval • Paul-Marie BERNARD, professeur, Faculté de médecine, Université Laval • Paul BERNIER, chercheur postdoctoral, Université de Montréal, philosophie • René BERTHIAUME, président, Centre de perfectionnement en français écrit • Renée BILODEAU, professeure, Faculté de philosophie, Université Laval • Marie BLAIS, chargée de cours, UQAM, urbanisme • France BOIVERT, écrivaine • Éloïse BONIN, documentaliste, Vidéographe • Dominique BOSSE, chargée de cours, Université de Montréal, linguistique • Gérard BOUCHARD, directeur, Institut interuniversitaire de recherche sur les populations • Lucien-Pierre BOUCHARD, étudiant, doctorat en sciences politiques, École des Hautes Études en Sciences Sociales

Roch BOUCHARD, professeur, Université d'Ottawa, philosophie • Louis-Philippe BOUDREAU, monteur, Vidéographe • Michel BOULAY, musicien • José BOURDAGES, étudiante, doctorat en épidémiologie, Université Laval • Rémi BOURDEAU, professeur, Collège François-Xavier-Garneau, sciences économiques • Sophie BOURQUE, avocate • Marc-André BRIE, professeur, Collège de Drummondville, philosophie • Henri BRUN, professeur, Faculté de droit, Université Laval • Manon BRUNET, professeure, UQTR, littérature • Conrad BUREAU, professeur, Université Laval, linguistique • Lynda BURGOYNE, professeure, Université Laurentienne, littérature • Brigitte BUSSIÈRE, production, Vidéographe • Jacques BUSSIÈRE, enseignant • Didier CALMELS, étudiant, Université de Montréal, philosophie • Bernard CARNOIS, professeur, Université de Montréal, philosophie • Charles CASTONGUAY, professeur, Université d'Ottawa, mathématiques • Venant CAUCHY, professeur émérite, Université de Montréal • Allal CHABLI, étudiant, Université de Montréal, biologie • Pierre CHARBONNEAU, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Pierre CHARLEBOIS, professeur, Collège de Shawinigan, sciences de l'administration • Albert CHARTIER, bédéiste • Jean CHASSÉ, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Pierre CHATEAUVERT, attaché politique • Gaston CHOLETTE, ex-président, Office de la langue française • Marie CHOLETTE, écrivain • Jean CIMON, urbaniste • Anne-Marie CLARET, professeure, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Édouard CLOUTIER, professeur, Université de Montréal, sciences politiques • Claude COLLIN, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Robert COMEAU, professeur, UQAM, histoire • Raoul COMTOIS, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Christine CORBEIL, professeure, UQAM, travail social • Normand CORBEIL, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Roger CORMIER, professeur, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke • Mario CÔTÉ, artiste, Vidéographe • Michel CÔTÉ, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Bernard COURTEAU, professeur, Université de Sherbrooke, mathématiques • Jacques COUTURE, documentaliste, Vidéographe • Jocelyne COUTURE, professeure, UQAM, philosophie • Esther CYR, muséologue • Francine DANIEL, professeure, Collège du Vieux-Montréal • Marie-France DANIEL, professeure, Université de Montréal, éducation physique • René DANSEREAU, professeur, Collège du Vieux-Montréal • Jean DAOUST, professeur, Collège François-Xavier-Garneau • Pierre DE BELLEFEUILLE, journaliste • Charles DE MESTRAL, professeur, Collège du Vieux-Montréal • Jacques DES MARCHAIS, vice-doyen, Faculté de médecine, Université de Sherbrooke • Francine DESCARRIES, professeure, UQAM, sociologie • Laurent DESHAIES, professeur, UQTR, géographie • Daniel DESJARDINS, professeur, Collège de Maisonneuve, sciences sociales • Alexandre DESLONGCHAMPS, étudiant, UQAM, biochimie • Hugues DIONNE, professeur, UQAR, sociologie • Gilles DOSTALER, professeur, UQAM, sciences économiques • Pierre DROUILLY, professeur, UQAM, sociologie • Paul DROUIN, professeur, Collège Édouard-Montpetit, philosophie • Michel DUBÉ, étudiant, maîtrise en études littéraires, UQAM • Jean-Didier DUFOUR, professeur, Collège François-Xavier-Garneau • Michel DUFOUR, professeur, Collège de Maisonneuve, philosophie • Monique DUFRESNE, chargée de cours, UQAM, linguistique • André DUHAMEL, chargé de cours, UQAM, philosophie • Fernand DUMONT, professeur, Université Laval, sociologie • Pierre DUPUIS, chirurgien • Stéphane ÉTHIER, avocat • Jean ÉTHIER-BLAIS, écrivain • Luc FAUCHER, chargé de cours, UQAM, philosophie • Yves FAVREAU, chargé de cours, Université de Montréal, études françaises • André FERRETTI, écrivain • Madeleine FERRON, écrivain • Suzanne FERRY, professeure, UQTR, philosophie • Anne-Marie FOSTES, peintre-illustratrice • Andrée FORTIN, professeure, Université Laval, sociologie • Stéphane FORTIN, étudiant, doctorat en biologie, Université de Montréal • Élise FOURNIER, TÉLUQ • Jacques FOURNIER, rédacteur en chef, revue « Interaction communautaire » • Louis FOURNIER, responsable des communications, FTQ • Gilles GAGNÉ, professeur, Université Laval, sociologie • Jean GAGNÉ, administrateur, Ministère de l'Industrie, Commerce, de la Science et de la Technologie • Mireille GAGNÉ, musicienne • Éric GAGNON, sociologue, Université Laval • Martin GAGNON, étudiant, doctorat en philosophie, Université de Montréal • Micheline GAGNON, professeure, Université de Montréal, éducation physique • Marcel GAUDREAU, chercheur, INRS-Urbainisation • Louis GAUTHIER, écrivain • Yvon GAUTHIER, professeur, Université de Montréal, philosophie • Gérard GÉLINAS, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Pierre GENDRON, chercheur, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal • Jean GENEST, musicien • Bernard GERMAIN, professeur, Collège du Vieux-Montréal, psychologie • André GERVAIS, professeur, UQAR, lettres • Marie-Claude GERVAIS, juriste, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal • Bastien GILBERT, directeur général, Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec • François-Pierre GINGRAS, professeur, Université d'Ottawa, sciences politiques • Jacques GIRARD, professeur, Faculté de médecine, Université Laval • Jean-Cléo GODIN, professeur, Université de Montréal, études françaises • Martin GODON, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Jean-Luc GOUIN, étudiant, doctorat en philosophie, Université Laval • Pierre GRAVEL, professeur, Université de Montréal, philosophie • Pierre GRAVELINE, écrivain • Gisèle GROLEAU, étudiante, doctorat en sciences politiques, Université Laval • Christian GUAY, assistant-metteur en scène de théâtre • Jean-Louis GUILLEMOT, étudiant, doctorat en philosophie, Université d'Ottawa • Roger GUY, professeur, UQAT, travail social • Jamil HADDAD, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • André HEBERT, Vidéographe • Thierry HENTSCH, professeur, UQAM, sciences politiques • Jacques HERVAULT, étudiant, maîtrise en sciences politiques, UQAM • Annie HÉROUX, étudiante, doctorat en chimie, Université de Montréal • Marc IMBEAULT, professeur, philosophie • Réal JACOB, professeur, UQTR, sciences économiques • Jacques JANELLE, professeur, Collège de Drummondville, philosophie • Robert JASMIN, avocat et écrivain • Pierre JEAN, médecin • Pierre-André JULIEN, directeur, Chaire Bombardier en gestion du changement technologique, UQTR • Pierrette JUTRAS, étudiante, doctorat en littérature comparée, Université de Montréal • Nicolas KAUFMANN, professeur, UQTR, philosophie • Micheline LA FRANCE, romancière • Gilbert LABELLE, professeur, UQAM, mathématiques • Gilles LABELLE, professeur, Université d'Ottawa, sciences politiques • Suzanne LABERGE, professeure, Université de Montréal, éducation physique • France LACHAPPELLE, bibliothécaire • Guy LACHAPPELLE, professeur, Université Concordia, sciences politiques • Jean LACHAPPELLE, étudiant, doctorat en philosophie, Université de Guelph • Louise LACROIX, anthropologue • Hélène LADOUCEUR, enseignante • Guy LAFLECHE, professeur, Université de Montréal, études françaises • Guy LAFONDS, écrivain • Luc LAFONTAINE, professeur, Collège François-Xavier-Garneau • Guy LAFRANCE, professeur, Université d'Ottawa, philosophie • Michel-François LAGACÉ, linguiste et écrivain • Robert LAHAISSE, professeur, UQAM, histoire • Éva LAMBERT, professeure, Séminaire de Sherbrooke, littérature • Pierre LAMONTAGNE, professeur, Collège du Vieux-Montréal, sciences économiques • Henri LAMOUREUX, écrivain • Marie LAMOUREUX, conseillère pédagogique, Collège du Vieux-Montréal • Jacques LANCÔT, éditeur • Marie-Claire LANCÔT, professeure, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Raymond Landry, professeur, Séminaire de Sherbrooke, littérature • André LANVILLE, professeur, Université de Sherbrooke, génie mécanique • Monique LANGLOIS, chargée de cours, UQAM, histoire de l'art • Hélène LAPERRIÈRE, étudiante, doctorat en urbanisme, Université de Montréal • Jacques LARIVE, professeur, Collège de Rimouski, informatique • Hélène LAURIN, attachée de presse • Réal LAUZON, sculpteur • Jean-Marc LAVOIE, professeur, Université de Montréal, éducation physique • Pierre LAVOIE, directeur, Maison des écrivains, UQAM • Rose-Marie LEBE, professeure, Université de Montréal, éducation physique • Patrice LEBEAU, professeur, UQAT, sociologie • Guy LEBOEUF, étudiant, doctorat en philosophie, Université de Montréal • Hélène LECLÈRE, professeure, Faculté de médecine, Université Laval • Marthe LEFFEVRE, professeure, Collège de Valleyfield, philosophie • Sylvain LEFFEVRE, chercheur, INRS-Urbainisation • Josée LEGAULT, politologue et auteur • Jean-Marc LÉGER, administrateur, Fondation Lionel-Groulx • Denyse LEMAY-DES MARCHAIS, directrice d'école • André LEMELIN, économiste, INRS-Urbainisation • Serge LEMOYNE, peintre • Jean LEROUX, professeur, Université d'Ottawa, philosophie • Pierre LEROUX, professeur, UQAM, mathématiques • Danièle LETOCHA, professeure, Université d'Ottawa, philosophie • Jacques LÉVEILLÉE, professeur, UQAM, sciences politiques • Benoît LÈVESQUE, professeur, UQAM, sociologie • Céline LÈVESQUE, professeure, UQAT, sciences de la santé • France LÈVESQUE, étudiante, Université Laval, histoire de l'art • Solange LÈVESQUE, critique, Cahiers de théâtre « Jeu » • Andrew LUGG, professeur, Université d'Ottawa, philosophie • Louise MAILLOUX, professeure, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Rock MARCHILDON, étudiant, Université de Montréal, philosophie • Claire MARCIL-FAUBERT, professeure, Université de Montréal, éducation physique • Sylvain MARCOTTE, étudiant, Université de Montréal, sociologie • Elisabeth MARIÉ, directrice, Vidéographe • Mathieu MARION, professeur, Université d'Ottawa, philosophie • Normand MARION, professeur, UQAM, sciences juridiques • Jean-Pierre MARQUIS, professeur, UQAT, travail social • Lise MARTIN, responsable de la distribution, Vidéographe • Pierre MARTIN, professeur, Université de Montréal, sciences politiques • Guylaine MARTINEAU, étudiante, Université Laval, épidémiologie • Bjørn MELKEVIK, professeur, Faculté de droit, Université Laval • Benoît MERCIER, chargé de cours, UQAM, philosophie • Anne-Marie MESSIER, directrice générale, Société de musique contemporaine du Québec • Gaston MIRON, éditeur et écrivain • André MONGEAU, peintre • Martin MONTMINY, chercheur postdoctoral, Université Rutgers • Thérèse MORAIS, professeure, Faculté de médecine, Université Laval • Diane MOREAU, peintre • Claude MORIN, professeur, École nationale d'administration publique • Jacques-Yvan MORIN, professeur, Faculté de droit, Université de Montréal • Gabriel MORISSETTE, bédéiste • Noël MOUBAYED, professeur, Collège de Drummondville, philosophie • Henry MUNOZ, chargé de cours, UQAM, linguistique et espagnol • Jean-François NADEAU, Journal « Le Quartier Libre », Université de Montréal • Robert NADEAU, professeur, UQAM, philosophie • Josée NÉRON, étudiante, Faculté de droit, Université Laval • Kai NIELSEN, professeur émérite, Université de Calgary • Pierre NOREAU, professeur, UQAT, sciences politiques • Éric NORMANDEAU, coordonnateur, Centre de recherche-action sur les relations raciales • Eralia PALACIO-QUINTIN, professeure, UQTR, psychologie • Luc PAPINEAU, professeur de français • Claude PARÉ, archiviste, Vidéographe • Pierre PATENAUD, professeur, Faculté de droit, Université de Sherbrooke • Hélène PELLETIER-BAILLARGEON, journaliste et écrivain • Jocelyn PERRAULT, professeur, UQTR, marketing • André PIÉRRARD, professeur, UQAM, sociologie • Raphaël PINET, professeur de physique • Nadine PIROTTÉ, coordonnatrice, Collège du Vieux-Montréal • Bertrand POIRIER, directeur, Département des langues, Collège Marianopolis • Suzanne POIRIER, gestionnaire, Vidéographe • Alexandre POPESCU, professeur, Université de Montréal, éducation physique • André-Claude POTVIN, étudiant, Université de Montréal, communication • Louise POULIN-ROY, relationniste • Pierre-Paul PROULX, professeur, Université de Montréal, sciences économiques • Paul-André QUINTIN, professeur, UQTR, philosophie • Jean-Marie RAINVILLE, professeur, Université de Montréal, sociologie • Jean-Claude RAVET, étudiant, doctorat en sociologie, UQAM • François RAYMOND, professeur, Collège Édouard-Montpetit, philosophie • Alex RENAUD, écrivain • Gilles RHEAUME, professeur, Collège de Drummondville, philosophie • Marie-Josée RHEAUME, professeure, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Bertrand RIOUX, professeur retraité, Université de Montréal, philosophie • Isabelle RIVARD, étudiante, Faculté de philosophie, Université Laval • Pierre ROBERGE, professeur, Université Laval, chimie • Michel ROBERT, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Benoît ROBICHAUD, professeur, Université de Montréal, linguistique • Ann ROBINSON, professeure, Faculté de droit, Université Laval • François ROCHER, professeur, Université Carleton, sciences politiques • Guy ROCHER, professeur, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal • Thérèse ROMER, journaliste • Yvan ROUSSEAU, designer • Bruno ROY, écrivain • Jean ROYER, écrivain et éditeur • Paul SABOURIN, professeur, Université de Montréal, sociologie • Georgine SAINT-LAURENT, professeure, Collège François-Xavier-Garneau • Michel SARRA-BOURNET, chercheur, École nationale d'administration publique • Ginette SAUVÉ, professeure, UQAT, psychologie • Mathieu-Robert SAUVÉ, journaliste et auteur • Nathalie SAVARD, étudiante, doctorat en philosophie, UQTR • Michel SEYMOUR, professeur, Université de Montréal, philosophie • Arthur SHEEDY, professeur, Université de Montréal, éducation physique • Anne-Marie SICOTTE, écrivain • Geneviève SICOTTE, étudiante, doctorat en études françaises, Université de Montréal • Jean-Claude SIMARD, professeur, Collège de Rimouski, philosophie • Yvan SIMARD, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Alain THÉRIAULT, étudiant, maîtrise en linguistique, Université de Montréal • Johanne THÉRIEN, professeure, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Martin THIBAUT, enseignant, Centre de perfectionnement en français écrit • Gilles TREMBLAY, compositeur • Robert TREMBLAY, professeur, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Guylaine TROTTIER, comptable, Vidéographe • Raymond TRUCHON, professeur, Faculté de théologie, Université Laval • Serge TRUDEL, étudiant, doctorat en études françaises, Université de Montréal • Fernand TURCOTTE, professeur, Faculté de médecine, Université Laval • Daniel TURP, professeur, Faculté de droit, Université de Montréal • Pierre VADEBONCOEUR, écrivain • Line VAILLANCOURT, professeure, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Michel VAIS, animateur et critique de théâtre, Radio-Canada • Richard VALLÉE, professeur, philosophie • Raynald VALOIS, vice-doyen, Faculté de philosophie, Université Laval • Louise VANDELAC, professeure, UQAM, sociologie • Robert VANDYCKE, professeur, Université de Montréal, sociologie • Martin VAUCLAIR, avocat • Jules-Pascal VENNE, professeur, Collège Édouard-Montpetit, sciences politiques • Louise VIGANT, professeure, Collège Édouard-Montpetit, littérature • Robert WARE, professeur, Université de Calgary, philosophie • Ghislaine WATTELLE, professeure, Collège du Vieux-Montréal, philosophie • Jacques WATTELLE, professionnel retraité, Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration • Philip WICKHAM, étudiant en théâtre, UQAM



Les patineurs Lloyd Eisler et Isabelle Brasseur ont ajouté un nouvel honneur à un palmarès déjà riche en succès. Le gouverneur-général du Canada, Roméo LeBlanc, leur a remis hier la médaille du service méritoire en reconnaissance de leurs exploits sportifs.

Remise des médailles du service méritoire L'État salue le mérite de Brasseur et Eisler Le lieutenant-général Maurice Baril au nombre des 25 nouveaux médaillés

PC ET LE DEVOIR

Québec — Les patineurs Isabelle Brasseur et Lloyd Edgard Eisler ont ajouté un autre honneur à ceux d'avoir été médaillés aux Jeux olympiques de 1992 et de 1994 et à celui de champions du monde de patinage artistique en 1993: ils ont tous les deux reçu, hier, la médaille du service méritoire des mains du gouverneur général du Canada, Roméo LeBlanc.

Le lieutenant-général Maurice Baril, qui assumera le 29 septembre prochain le poste de commandant des forces terrestres, s'est aussi fait décerner cette médaille.

Lors d'une cérémonie protocolaire tenue dans la salle de bal de la Citadelle de Québec, les deux athlètes se sont présentés côte à côte devant le chef de l'État canadien pour, d'abord, écouter la citation et, ensuite, signer le livre d'or réservé aux médaillés.

«Médaillé aux Jeux olympiques de 1992 et de 1994, a-t-on souligné dans la citation, le couple Brasseur et Eisler a également remporté l'épreuve en couple aux championnats du monde de patinage de 1993. Ces deux patineurs sont renommés pour leur grâce, leur expression artistique et leur athlétisme, et leur programme comprend des levées spectaculaires comme la triple pirouette allongée. S'étant retirés du patinage amateur, Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler ont entrepris leur carrière professionnelle et consacrent une part de leur temps à aider des organisations et des œuvres de bienfaisance comme la Fondation canadienne Rêves d'enfants.»

Dans son discours de bienvenue à l'ensemble des 25 nouveaux médaillés, le gouverneur général a qualifié les Brasseur et Eisler «de personnages de l'histoire».

«Je pense aussi, a-t-il dit, aux



Le lieutenant-général Maurice Baril a reçu hier des mains du gouverneur général Roméo LeBlanc la médaille du service méritoire pour son action auprès des Nations unies.

deux artistes-athlètes qui nous honorent aujourd'hui. Leurs prouesses ont accru la renommée du Canada et fait la joie de millions de Canadiens.»

La médaille du service méritoire (division militaire) a été accordée au général Maurice Baril pour son action auprès des Nations unies. Le général Baril a occupé le poste de conseiller militaire du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, de septembre 1992 à juillet 1995. L'officier canadien a dirigé les missions de maintien de la paix de l'ONU à un moment crucial de l'histoire de cette organisation qui a vu le nombre de ses Casques bleus passer de 10 000 en 1992 à plus de 65 000 cette année.

Il y a quelques semaines, le général Baril a été nommé commandant des forces terrestres des Forces armées canadiennes.

La médaille du service méritoire a également été accordée aux per-

sonnes suivantes pour leur actions dans les différentes missions des Forces armées canadiennes au Rwanda et en Bosnie-Herzégovine: le major Réjean Blouin, le capitaine Gerald Deveau, le capitaine David Melanson, le major Daniel Massé, le major Jean-Guy Plante et le lieutenant-commander Robert Read.

L'Étoile du courage, décernée pour des actes de courage vraiment remarquables accomplis dans des circonstances très périlleuses, a été remise au caporal James Dickson, de la GRC, qui a risqué sa vie en arrêtant trois cambrioleurs dangereux et armés.

La Croix du service méritoire (division militaire) a été décernée au major Brent Beardsley (Montréal) et au colonel Jen Charles Lemieux (Ottawa) pour leur implication dans les missions de paix des Casques bleus au Rwanda et en ex-Yugoslavie.

CONCERTS CLASSIQUES

Un hommage tiède

Béla Bartók: Sonate pour piano; Extraits de «Pour les enfants»; Quatuor à cordes n° 3; Suite pour piano, op. 14; Sonate pour deux pianos et percussions. André Hamelin, piano solo; Ensemble Proteus; Bruce Mather et Pierrette LePage, piano, Pierre Béluse et Louis Charbonneau, percussions. Salle Pollack, le 14 septembre 1995

Si certains traits-fusées manquaient un peu de précision, l'impression d'ensemble reste très forte.

Suivaient les charmantes mélodies de Pour les enfants. Notre virtuose m'a surpris en allant y chercher tout un monde de poésie que l'on entend rarement. Cela ferait un magnifique enregistrement et varierait du menu parfois indigeste des Mikrokosmos...

Le troisième Quatuor à cordes était en place, ce qui constitue en soi un exploit. Il y manquait pourtant toute la passion et l'énergie que d'autres formations lui ont déjà imprimées. Personne ne prenait vraiment l'initiative avec les dialogues brusques et les effets, si nouveaux alors et toujours fascinants, d'instrumentation — ici bien timides, comme si on avait voulu en gommer la tension. On a davantage porté l'attention sur une mise en place nette que sur le propos moins «correct» de la partition.

Après l'entracte, Hamelin a offert la peu jouée Suite op. 14. Sans être une grande réussite de Bartók, c'est un des charmes du pianiste que de faire entendre du répertoire peu usuel. On ne s'en offusque guère: suivait la Sonate pour deux pianos et percussions. Ici, j'ai été déçu. Quoi? On était convié à une répétition? Plus que le Quatuor, cela manquait sérieusement de tonus et de poésie. Chef-d'œuvre difficile et exigeant, on a encore une fois en mémoire assez d'interprétations magistrales pour ne pas s'empêcher de comparer. Tout y a été uniforme, gris. L'accélérando du premier mouvement est tombé à plat, comme sa fugue finale. Plus de poésie dans le deuxième, grâce à des percussionnistes prêts à prendre en charge la musique, mais constamment freinés, tant dans les tempos que dans la dynamique, par les pianistes. Le finale n'était guère joyeux, posant trop de problèmes techniques aux pianos. Cela m'a laissé une désagréable impression: je me suis rappelé le mot de Schenker: «Ma musique n'est pas moderne, elle est mal jouée.» La Sonate demandait plus d'efforts.

FRANÇOIS TOUSIGNANT

Ouverture de la série CBC/McGill jeudi soir, où l'on rendait hommage à Béla Bartók, dont ce sera le cinquantième anniversaire de la disparition le 26 courant.

Un beau programme concocté à cette occasion: des œuvres couvrant plusieurs aspects du compositeur. La Sonate pour piano a reçu une lecture plus qu'énergique de la part de M. Hamelin. Violente à souhait, avec des lignes et des plans sonores toujours incisifs, des effets de sonorité et de résonance parfois stupéfiants.

IPSO Intellectuels pour la souveraineté

Pour obtenir une copie de notre manifeste «OUI AU CHANGEMENT» ou d'un argumentaire détaillé, contactez-nous au (514) 288-7684

• LES ACTUALITÉS •

Le prétendu porte-parole des rebelles du lac Gustafsen sous les verrous

# Scandale à la cour

PRESSE CANADIENNE

Un avocat a dû être immobilisé sur le plancher d'une cour de la Colombie-Britannique hier après qu'il eut injurié un juge qui délibérait sur les accusations portées contre cinq individus mêlés aux activités d'un campement d'autochtones armés dans le centre-sud de la province.

Bruce Clark a été maîtrisé par des agents de la GRC et des huissiers après que le juge Nick Friesen eut exigé qu'il soit arrêté pour outrage au tribunal. «Se contenter d'exécuter les ordres n'excuse pas le génocide», a crié l'avocat d'Ottawa au tempérament plutôt instable. M. Clark, qui prétend

être le porte-parole des rebelles qui occupent un terrain privé près de Gustafsen Lake, a été cité à comparaître en cour lundi prochain. La cause des cinq individus a été ajournée pour laisser le temps aux procureurs de se préparer. M. Clark, qui sera placé en détention préventive jusqu'au moment de sa comparution, était retourné mardi à la ville de 100 Mile House pour demander de rencontrer les accusés.

Il avait précédemment tenté de s'interposer dans le conflit durant près d'une semaine. Cette fois-ci, par contre, toutes les parties semblaient décidées à l'ignorer. Les médiateurs Shuswap, dont M. Clark prétendait avoir la collaboration, lui ont tourné le dos.

Bilan de Québec 2002

## Entretenir la flamme pour 2010 ?

RÉMY CHAREST  
CORRESPONDANT À  
QUÉBEC

Après avoir procédé à sa propre dissolution, la Société des Jeux d'hiver de Québec 2002 a présenté, hier matin, le bilan final de ses activités et ses recommandations pour l'avenir du projet olympique de la Vieille Capitale. Pour le président de Québec 2002, René Paquet, comme pour les représentants de l'Association olympique canadienne, Québec devrait revenir à la charge auprès du Comité international olympique, «lorsque l'analyse de la conjoncture sera favorable».

Bien qu'on ne mette pas entièrement de côté la possibilité d'une candidature de Québec pour 2006, celle-ci reste «très hypothétique», selon les termes de M. Paquet. En juin, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, avait déjà laissé entendre que sa ville passerait son tour pour le prochain vote olympique, en attendant que l'alternance ramène la tendance du côté de l'Amérique du Nord, en 2010 ou après. Le président de l'Association olympique canadienne, Bill Warren, se déclare pour sa part défavorable à une candidature de Québec 2006. Il

est à noter que l'AOC doit tenir un vote à ce sujet la semaine prochaine.

Quelle que soit l'option retenue, on s'entend toutefois pour dire que Québec doit préserver sa visibilité auprès de la communauté sportive internationale. Pour ce faire, Québec 2002 recommande aux instances publiques que le surplus de 518 000 \$ enregistré par le comité de candidature (sur un budget de 12 millions de dollars) soit confié à Sports internationaux de Québec, dans le but spécifique de promouvoir une nouvelle candidature de la Vieille Capitale. «Il ne faut pas oublier que Salt Lake a eu les Jeux à sa quatrième tentative. Il ne faut pas lâcher du premier coup. Un jour, on les aura», déclarait M. Paquet.

À l'unisson avec Carol-Ann Lethere, membre canadienne du CIO, et avec M. Warren, M. Paquet cherchait à souligner en conférence de presse que la cuisante défaite subie par Québec à Budapest, en juin dernier, ne montrait d'aucune façon que la candidature de Québec était inadéquate ou de mauvaise qualité.

Mme Lethere insistait même pour dire que «des autres membres du CIO et moi-même avons trouvé cette candidature étonnamment excellente» et que Québec avait d'abord

et avant tout subi les conséquences d'un regroupement sans précédent du vote — en partie à cause du nouveau système de présélection — autour de Salt Lake City, favorite depuis sa défaite serrée de 1991. M. Warren, pour sa part, ajoutait que «Québec faisait face à des opposants beaucoup plus forts que ceux de Calgary en 1981 quand celle-ci a obtenu les Jeux de 1988».

Dans ce contexte, certaines personnes, comme le vice-président exécutif à la candidature internationale, Jean Grenier, croient personnellement que Québec devrait mesurer la qualité des candidatures présentées avant d'oublier 2006. Tout en reconnaissant que la population peut être difficile à convaincre dans l'immédiat, M. Grenier croit que les bénéfices croissants générés par les Olympiques vont rendre la course de plus en plus serrée et que 2006 pourrait être un tremplin indispensable pour d'éventuels Jeux de Québec, en 2010, en permettant entre autres de bonifier la candidature. «Mais il ne faut pas que ça semble comme si certains étaient à la poursuite d'un idéal ou d'une ambition personnelle», conclut-il.

## Non à la danse contact



PHOTO JACQUES GRENIER

DES DANSEUSES ont manifesté hier devant le Palais de justice de Montréal pour dire non à la danse contact, aussi appelée «lap dancing». La Ville de Toronto a récemment adopté un règlement fort contesté interdisant cette pratique, que certaines danseuses associent à une forme de prostitution. Elles demandent à l'administration du maire Pierre Bourque de suivre l'exemple torontois.

Cancer du sein

## Un nouveau médicament efficace

PRESSE CANADIENNE

Les femmes canadiennes souffrant d'un cancer du sein à un stade avancé pourront dorénavant recourir au Taxotere, un nouveau médicament permettant souvent d'améliorer leur condition bien qu'il ne permette pas la guérison.

Ce médicament, qui vient de recevoir l'aval d'Ottawa pour sa commercialisation au pays, semble aussi avoir des effets positifs appréciables auprès des personnes souffrant d'un certain

type de cancer du poumon qui n'est pas à petites cellules.

En conférence de presse, hier à Montréal, la société pharmaceutique Rhône-Poulenc Rorer a indiqué que le Taxotere permettrait d'améliorer l'état de santé de 56 % des femmes traitées avec ce médicament. Il s'agit d'observations tirées d'essais cliniques de phase II effectués auprès de 2500 pa-

tients à travers le monde, dont 220 au Canada.

Le Taxotere a été administré à des femmes pour qui tous les autres traitements habituels n'ont donné aucun résultat. «Plus de la moitié des femmes dont le traitement avait échoué ont réagi, c'est-à-dire que l'on a observé une régression tumorale et une amélioration de leurs symptômes.»



# 20%

## DES QUÉBÉCOIS QUI MANQUENT DE CAFÉ LE MATIN SONT PRÊTS À SORTIR EN PYJAMA POUR ALLER EN CHERCHER.

Quand on aime le café, on aime le café ! Au Québec, 20 % des amateurs de cette boisson ne pousseraient jamais la porte de leur bureau avant d'avoir avalé leur potion magique. Et s'il le fallait, ils n'hésiteraient pas à enfiler leur imper sur leur pyjama pour s'adonner à leur petit plaisir matinal !

Rendez-vous chez votre épicer Métro pour participer au concours du grand Sondage Métro. Vous pourriez gagner un des neuf cents services de vaisselle Métro, un des dix week-ends pour deux dans l'un des hôtels de la famille Dufour ou le grand prix KitchenAid<sup>MC</sup>. « Tout ce que vous avez toujours voulu avoir dans votre cuisine ».

FAMILLE DUFOUR  
HOTELS  
Croisières-Cruises

**METRO**  
PROFESSION:ÉPICIER

Concours réservé aux 18 ans et plus. Pour tous les détails et la description des prix, voyez les règlements affichés en magasin. Date limite de participation: 23 septembre 1995 à 17 h 00.

Métro: jusqu'à 75 sortes de café.

## Exposition d'art électronique ISEA95 montréal

- Elliot Anderson + Jim Campbell (USA), Mercurial Refractions I
- Carlos Azambuja (Brazil), A Not So User-Friendly Interface
- Philippe Boissonnet (Canada), La conscience des limites (GAIA)
- Peter Bosch + Simone Simons (Netherlands), Krachtgever
- Paul Brown (Australia), The Deluge (After Leonardo)
- Bernard Cailloud (France), Image et forme temporelle
- Jean-François Cantin (Canada), Love Supreme, fragments ad 319 (USA), Body, Space, Memory
- Jean-Marie Dallet (France), Voyage no 17
- Hans Dehlinger (Germany), Computer Generated Drawings
- Linda Dement (Australia), Cyberfish Girlmonster
- Louis-Philippe Demers + Bill Vorn (Canada), The Frenchman Lake
- Donato Di Blesi (Suisse), Espace de déplacement
- Die Veteranen (Germany), An Art Project for CD-ROM
- Roz Dimon (USA), Information Woman: And the Booch in Her Elbow
- Maurice-Georges Dyens (Canada), Vertigo Terra
- Bruce Evans (Canada), Flora Floor
- Claude Gagnon (Suisse), à Garçon Schaffl Ordnung 1-99, Version X
- Phillip George (Australia), Mnemonic
- Hervé Graumann (Suisse), Raoul Pictor cherche son style...
- Ken Gregory (Canada), Germ Originally Monstrous Caused
- James Hagan (USA), Shy Exhibitionist
- Graham Harwood (UK), A Rehearsal of Memory
- Lynn Hershman (USA), A Room of One's Own - I (prêt du Musée des Beaux-Arts du Canada)
- Paul Hertz (USA), Deadpan, or, The Holy Toast
- Haruo Ishii (Japan), Hypertouch "The Body As Media"
- Michi Itami (USA), Akira's Life: The Irony of Being American
- Mogens Jacobsen (Denmark), The Entropy Machine
- Edoardo Kac (USA), Maybe then, if only as
- Mike King (UK), Programmed--Damned
- LCD 25 (Canada), Kaleidoscope
- Joseph Lefevre (Canada), Traces et contrastes
- George Legrady (Canada), Slippery Traces
- Cécile Laprade (France), Le triangle d'incertitude
- Jon McCormack (Australia), Turbulence - An Interactive Museum of Unnatural History
- Van Mc Elwee (USA), Reconstructions
- Kevin McVish (Canada), The Afterlife Portraits
- Georg Mühleck + Michael Schlosser (Germany), Fine Art, Fine Chems, Fine Data
- Carlos Eduardo Meti Randolph (Brazil), Asylum for the Criminally Insane
- Marie-Hélène Parant (Canada), La femme du marais
- Nancy Paterson (Canada), The Machine in the Garden
- Simon Penny (Australia), Petit mal
- Keith Piper (UK), Rockless Eyeballing (en collaboration avec Bonif Centre)
- Ravi Rajakumar (Canada), Permutations
- Sonya Rapoport + Craig Harris (USA), The Transgenic Bagel
- Nicolas Reeves (Canada), Morphologies surréalistes
- Ed Osborn (USA), Lost Call
- Catherine Richards (Canada), Curiosity Cabinet at the End of the Millennium
- Ron Rocco (USA), Andromedia
- Ron Saito (USA), Adam Naming the Animals
- Theda Schiphorst (Canada), Immerce
- Shaolin Wooden Men (Australia), We are Sound
- Geoffrey Shea (Canada), Ezzam's Room
- Gerfried Stocker (Austria), Eppm - The Aesthetics of Disappearance
- Gerd Struwe (Germany), Automatic Sketch Artist - Cross Man Cross
- Peter Sweeney (Netherlands), Imagine the Skylines of the World
- John Tonkin (Australia), Elective Physiognomies
- Gisèle Trudel (Canada), Timepiece
- Michele Turra (USA), Playing Dress Up
- Anna Gabriele Wagner (Austria), Emergence
- Dennis Michael Wilcox (Australia), Zenotrope #2, Zenotrope Oscillator
- Loise Wilson (Canada), Black Box
- Dan Zero (Australia), Angelus Novus 4.01

\$5

École Cherrier

3655 St-Hubert, Métro Sherbrooke

18 au 22 septembre - (12:00 à 21:00) • 23 septembre - (10:00 à 18:00)

### Financement d'entreprises Rencontrez des investisseurs

Financement pour nouvelles entreprises ou entreprises en expansion.

Investisseurs cherchant à financer des entreprises variées ou à y investir.

Rencontrez des investisseurs, financiers, franchiseurs et spécialistes du capital de risque.

Forum de capital de risque  
le 22 septembre 1995  
8 h 30 à 10 h 30  
Frais d'entrée: 65 \$

Formation de Coentreprises de Montréal  
Montréal Venture Group

(514) 849-0109

Commandité par Centroprom Québec Inc.

# LE QUÉBEC : 16<sup>E</sup> ÉCONOMIE DU MONDE \* LA SOUVERAINETÉ, ON EST CAPABLE !

## Génération Québec

Génération Québec rassemble plus de 250 jeunes professionnels, entrepreneurs et universitaires favorables à la souveraineté du Québec. Pour devenir membre, composez le 514/990.5904.

Génération Québec vous convie le 21 septembre 1995, dès 17 h 30, à une rencontre à l'hôtel Westin Mont-Royal, 1050, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Coût d'entrée : 10 \$.

Le conférencier invité sera M. Bernard Landry, Vice-premier ministre du Québec et ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles.

\* PIB en parité de pouvoir d'achat, 1992 (OCDE, BSQ).

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

La défaite plausible du OUI

### Les sondages confirment la théorie de Drouilly

L'auteur de Perspectives référendaires qualifié de grossière la répartition au prorata des indécis

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Le dernier sondage SOM-La Presse-Le Soleil, qui accorde huit points d'avance au NON, confirme la théorie défendue depuis des mois par le professeur Pierre Drouilly. «Le OUI se dirige vers une défaite à peu près certaine.»

Dès la fin août, il sonnait l'alarme et publiait les conclusions de l'étude qu'il a menée avec trois autres universitaires sur l'évolution de l'opinion publique. Il attirait l'attention sur la fragilité de la conviction souverainiste et la trompeuse impression d'indécision véhiculée par les sondages. Il y faisait valoir que la notion d'indécis sert en fait de refuge aux électeurs qui ne veulent pas exprimer leur opinion. Il a communiqué le fruit de ses recherches aux grands stratèges du OUI, mais il n'a pas été écouté. De sorte que la décision de tenir le référendum cet automne a été prise sur la base de sondages illusionnistes.

A son avis, aussi longtemps que les maisons de sondage auront recours à la répartition proportionnelle des indécis, elles seront incapables de donner l'heure juste sur les intentions de vote référendaire des Québécois.

Qualifiant la technique au prorata de grossière, le professeur Pierre Drouilly suggère une autre façon de faire, fondée sur une approche plus «réaliste», qui consiste à présumer que les trois quarts des indécis voteront pour le NON et que le quart seulement ralliera au OUI.

Dans une volumineuse étude intitulée *Perspectives référendaires*, dont *Le Devoir* a obtenu copie, le chercheur du département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal fait la démonstration que la répartition des indécis (indécis, ne sais pas, ne répond pas, refuse de répondre) proportionnellement aux résultats bruts introduit une distorsion dans l'estimation du résultat du vote.

En analysant les résultats des consultations populaires tenues au cours des quinze dernières années, il a constaté qu'en règle générale le vote souverainiste est inférieur aux intentions de vote révélées par les sondages après pondération au prorata, alors qu'inversement, le vote libéral est supérieur aux intentions de vote révélées par les sondages après pondération au prorata.

Partant de cette observation, Pierre Drouilly a calculé, pour chaque consultation et pour chaque sondage, comment il aurait fallu répartir les répondants discrets pour obtenir les résultats de l'élection. Il a ainsi pu établir le pourcentage de répondants discrets qui ont finalement appuyé les options souverainistes, estimations qui sont assez faibles, généralement inférieures à 25 %. La proportion de répondants discrets ayant appuyé les options souverainistes a dépassé les 40 % seulement en 1989, 1992 et 1993.

Dans la lecture et l'analyse des résultats des dix consultations tenues depuis 1970, il décèle une forte indication que les électeurs discrets vont se rabattre massivement dans le camp du NON d'ici le référendum du 30 octobre. Pour fins de démonstration, il retient trois hypothèses: l'hypothèse «optimiste» postulant que le tiers des répondants discrets voteront OUI; l'hypothèse «réaliste» postulant que le quart des répondants discrets voteront OUI; l'hypothèse «pessimiste» postulant que le cinquième des répondants discrets voteront OUI.

L'application de ces trois hypothèses aux sondages pré-référendaires rendus publics depuis un an révèle une tendance convaincante. Dans les trois hypothèses, le OUI obtient des résultats inférieurs à 50 %, même dans les sondages postérieurs au virage politique du camp souverainiste ou ceux postérieurs à l'entente PQ-BQ-ADQ. Son score se situe en règle générale entre 40 et 45 %, sauf pour les sondages de la mi-mai à la mi-juin.

Pourquoi, à chaque élection depuis quinze ans, le sympathisant souverainiste est-il habité d'un sentiment de déception, de cette impression que le vote souverainiste a été ralenti par une force d'inertie qui freine son élan, même quand il gagne comme en 1992 ou en 1994? Le professeur Drouilly est plus que jamais convaincu que l'explication de l'écart entre les intentions de vote avancées par les sondages et les résultats du vote se trouve dans le comportement des répondants discrets.

Et après avoir ainsi analysé l'évolution de l'opinion publique au cours des douze derniers mois, il en vient à la conclusion que les conditions ne sont pas réunies pour que les souverainistes soient assurés d'une victoire du OUI. «Nous avons même acquis l'intime conviction que le OUI se dirige vers une défaite à peu près certaine.»

L'avance du NON serait de huit points

### Des chiffres doux aux oreilles du NON

Le camp du OUI plutôt discret

LE DEVOIR

Le plus récent sondage sur les intentions de vote des Québécois, qui donne une avance de huit points au camp du NON, a réjoui les libéraux hier, tandis que les souverainistes se sont faits avars de commentaires.

Ce sondage réalisé par la maison SOM et publié hier dans les quotidiens *La Presse* et *Le Soleil* indique que 45 % des Québécois auraient répondu NON à la question référendaire, dévoilée la semaine dernière à l'Assemblée nationale, contre 37 % pour le OUI. Après répartition de près de 18 % d'indécis ou de discrets, le NON récolte 54 % des intentions de vote et le OUI obtient 46 %.

Selon le leader de l'opposition en Chambre, Pierre Paradis, ces nouveaux résultats, si on les compare à ceux du dernier sondage Léger et Léger, qui donnait les deux camps à égalité, montrent que le camp du NON a réussi à créer une dynamique favorable autour de son option.

«La question est de plus en plus connue, les enjeux se clarifient, le travail de l'opposition à l'Assemblée nationale est assez exceptionnel. Ça a commencé à créer un momentum», lance-t-il.

«Plus les enjeux vont s'éclaircir, plus les gens vont comprendre que la première partie de la question, c'est toute la question, que la suite n'est qu'un panier de crabes», poursuit M. Paradis. Les gens ne donneront pas un chèque en blanc à Jacques Parizeau.

À Ottawa, le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé a louangé la stratégie référendaire du NON. «On réalise que notre position, qui s'est manifestée dans l'organisation et dans le sérieux, a sans doute influencé les Québécois face à la désorganisation péquiste et à l'improvisation et au grand théâtre.»

Le sondage révèle notamment que les Québécois francophones sont divisés dans le débat référendaire. Ils sont 47 % à appuyer les troupes fédéralistes, contre 53 % de souverainistes. Chez les Québécois anglophones, le NON reçoit un appui massif avec 86 % des suffrages. Comme à l'habitude, Montréal demeure un bastion fédéraliste avec 41 % pour le OUI et 59 % pour le NON. À Québec, le OUI et le NON récoltent respectivement 46 % et 54 % de la faveur populaire.

Les troupes souverainistes ont observé un silence presque complet sur ce sondage plutôt décourageant pour le camp du OUI, après la poussée d'enthousiasme suscitée par le dernier sondage Léger et Léger.

Réalisé après le dépôt de la question référendaire par le premier ministre Jacques Parizeau, le dernier Léger et Léger plaçait les camps du OUI et du NON nez à nez avec 50,2 % des intentions de vote pour les troupes de Daniel Johnson et 49,8 % pour

celles de M. Parizeau. Les trois chefs souverainistes, réunis à Montréal, n'ont pas jugé bon de rencontrer les journalistes. Plusieurs ministres péquistes ont également refusé, par l'entremise de leurs attachés de presse, de commenter les derniers mouvements de l'opinion publique.

Raymond Brouillet, l'un des rares députés qui ait accepté de commenter le sondage, estime que les troupes souverainistes devront redoubler d'efforts pour remporter la bataille référendaire.

«C'est une alerte, tout n'est pas joué et il va falloir qu'on travaille très fort», a-t-il dit.

Le ministre de l'Éducation, Jean Garon, ne voit pas là d'occasion supplémentaire pour fouetter les troupes. «Tout le monde a toujours dit que ce serait une campagne serrée», a-t-il lancé.

«Plusieurs sondages donnaient le OUI en avance, celui-là arrive, ça ne veut pas dire grand-chose, a poursuivi M. Garon. C'est comme si on disait «voici le résultat» au milieu de la deuxième période. Ça ne veut rien dire par rapport au résultat à la fin de la partie...»

Le sondage a été réalisé du 8 au 12 septembre auprès de 1003 répondants auxquels on a posé la question qui figurera sur le bulletin de vote le 30 octobre. Il comporte une marge d'erreur de 3,8 %, 19 fois sur 20.

Jean-Marc Léger, président de la firme Léger et Léger, a remis en question la méthodologie de ce sondage SOM, réalisé pour le compte des quotidiens *La Presse* et *Le Soleil* et pour l'émission *Droit de parole*, sur le réseau de télévision Radio-Québec.

Sur les ondes de la station de radio CKAC, M. Léger a fait état de certaines erreurs statistiques. «C'est la première fois que je vois un sondage qui place les 18-24 ans [dans le camp] fédéraliste», a-t-il dit.

«J'ai du respect pour mes confrères des autres maisons de sondages, mais un peu moins pour SOM», a enchaîné M. Léger.

Un sondage CROP, réalisé pour le compte de *La Presse* et du réseau de télévision TVA, révélait par ailleurs, hier en début de soirée, que les Canadiens hors Québec sont divisés sur la question d'une éventuelle association économique et politique avec un Québec souverain. La moitié des personnes interrogées sont d'accord avec cette association (47 %); l'autre moitié ne l'est pas (47 %). On compte 6 % d'indécis. Les Canadiens hors Québec refusent notamment que le Québec conserve la citoyenneté, le dollar et le passeport canadiens.

Ce sondage a été mené auprès de 750 résidents hors Québec, peu après le dépôt de la question référendaire. La marge d'erreur est de 4 %, 19 fois sur 20.

Avec PC

### Les libéraux ne sont pas satisfaits

La rétractation de Radio-Canada au sujet d'un document controversé n'aurait pas eu l'importance souhaitée

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Les avocats du Parti libéral du Québec évaluaient encore, hier soir, l'efficacité de la correction apportée par la Société Radio-Canada, à la suite d'un reportage liant un document controversé au Parti libéral.

«Nous constatons qu'ils [les gens de la SRC] ont fait un effort. Mais cet effort est-il proportionnel à la gravité de l'erreur? Radio-Canada ne s'est pas rétractée en accordant autant d'importance à la rétractation qu'à son scoop», soulignait, hier, Richard Vigneault, directeur des communications du PLQ et du comité du NON.

Mercredi soir, la manchette du téléjournal de la SRC indiquait qu'après un NON, les libéraux proposeraient un «Québec spécifique et bilingue». Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, avait rapidement juré que son parti n'était d'aucune manière lié à ce document.

Jeudi, le PLQ sommait la SRC de se rétracter dans une mise en demeure. Jeudi soir, le téléjournal s'est ouvert sur une «correction». Bernard Derome affirmait qu'il n'existait aucun lien entre le document et le Parti libéral.

Le directeur des nouvelles de la SRC, Philippe Lapointe, a pour sa part résumé hier la situation en ces mots: «Nous avons commis une erreur et nous l'avons corrigée.» Il qualifie sans hésitation l'erreur de «grave».

C'est aussi l'avis du Parti libéral du Québec qui soulignait par ailleurs hier soir que certains bulletins de nouvelles à la radio de Radio-Canada avaient continué, en matinée, de fai-

re un rapprochement entre le PLQ et le document.

Le directeur des communications du PLQ a également répété qu'il était tout à fait «incroyable» que la SRC ait refusé de fournir aux libéraux une copie du document sur laquelle se fondait la nouvelle. Cela, rappelle-t-il, a forcé M. Johnson à réagir à un document qu'il n'avait même pas vu. Le document ayant été déposé en Chambre le lendemain, les membres du PLQ ont alors pu l'avoir entre leurs mains.

Le PLQ a également envoyé une lettre au CRTC pour se plaindre de la SRC et de RDI. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a reçu la plainte. Comme il le fait avec toutes les lettres de ce genre, il choisira une des deux options suivantes: une demande à la SRC de s'expliquer ou une demande à la SRC d'entrer en communication avec le parti lésé pour réparer le mal.

Par ailleurs, ce matin, les dirigeants du service de l'information de la SRC rencontrent leurs journalistes pour discuter de la stratégie de couverture référendaire. Plusieurs émissions spéciales pour expliquer les enjeux de la consultation s'ajoutent à la couverture des événements quotidiens. Des équipes du *Point* et sans doute du *Téléjournal* sillonnent les différentes régions du Québec au cours des prochaines semaines.

Les journalistes rencontreront également, ce matin, une brochette d'économistes et de constitutionnalistes afin d'être bien préparés pour la couverture référendaire.

Construction d'un nouveau pavillon

### Garon dans le bastion anglophone de McGill

Il n'a que des louanges à l'égard de l'université

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation Jean Garon, un ardent souverainiste, était reçu hier pour la première fois dans ce bastion anglophone que représente l'Université McGill. Il en a profité pour citer McGill en exemple.

«Il nous faut développer nous aussi nos liens avec l'industrie, a-t-il déclaré au *Devoir* en comparant la situation de McGill avec celle des universités francophones. «McGill a fait des efforts importants de rapprochement avec les entreprises, a gardé contact avec ses anciens étudiants, avec les parents, et il s'agit là d'une grande tradition dans le milieu anglophone, ajoute-t-il. Quant on parle de rapprocher l'école et l'entreprise, c'est le type de complexité qu'il faut développer.»

Le ministre Garon participait au lancement de la construction du nouveau pavillon de génie chimique et des sciences des matériaux, un projet de 37 millions de dollars dont 20 millions proviennent du gouvernement du Québec et 5 millions du gouvernement canadien.

Mais M. Garon a été impressionné par le fait qu'une tranche de 12 millions du financement provient du secteur privé, dont neuf millions fournis à eux seuls par deux anciens étudiants vivant à Hong-

Kong et qui tiennent à garder l'anonymat!

Le nouveau pavillon devrait être inauguré à la rentrée de septembre 1997. Le précédent gouvernement libéral avait autorisé le début du projet et l'actuel gouvernement péquiste vient de confirmer la suite des travaux, qui permettront de construire un pavillon de 14 200 mètres carrés sur huit étages pour abriter les étudiants et les chercheurs de pointe des départements de génie chimique, de génie métallurgique, ainsi qu'une partie des départements de physique et de chimie. Le nouveau pavillon permettra particulièrement de mener des recherches dans le domaine des nouveaux matériaux.

M. Garon a été reçu à McGill par la chancelière Gretta Chambers et le recteur Bernard Shapiro. Le vice-recteur François Tavenas lui a fait remarquer que McGill, qui occupe 270 000 mètres carrés dans le centre-ville de Montréal, aurait besoin de 65 000 mètres carrés supplémentaires pour bien se développer.

La célèbre faculté de musique de McGill, qui loge dans un pavillon construit en 1895, entend également se lancer dans un ambitieux programme de rénovation, et l'Université McGill entend débiter l'été prochain la première de trois phases qui devraient mener à la construction d'un tout nouveau pavillon pour la faculté et l'opéra de McGill.



PHOTO ARCHIVES  
Pierre Paradis croit que «les gens ne donneront pas un chèque en blanc à Jacques Parizeau».

### Chrétien nuit au NON, dit Manning

PRESSE CANADIENNE

Halifax — Le premier ministre Jean Chrétien fait du tort au camp du NON en ne prenant pas position plus fermement sur la «séparation» du Québec, a déclaré hier le leader du Parti réformiste, Preston Manning.

Il est temps de donner aux Québécois un sérieux avertissement sur les conséquences d'un vote en faveur du OUI, a ajouté M. Manning, qui se montre de plus en plus critique quant au rôle relativement discret du premier ministre du Canada.

Jusqu'à maintenant, c'est la ministre fédérale du Travail, Lucienne Robillard, qui a été la principale porte-parole du gouvernement fédéral dans le débat référendaire.

M. Manning estime que M. Chrétien doit dire carrément aux Québécois qu'ils vont, selon lui, perdre la citoyenneté canadienne et

les autres avantages du Canada [s'ils se séparent].

«Nous le pressons depuis quelque temps déjà pour qu'il soit plus clair sur ces questions, a dit le chef réformiste. Je crois qu'il commence à se faire tard, mais mieux vaut tard que jamais.»

Jeudi, M. Manning avait soutenu que les Canadiens se retourneraient contre M. Chrétien advenant que le OUI l'emporte le 30 octobre prochain et que le Québec devienne souverain.

Le chef réformiste s'est rendu cette semaine avec son caucus dans la région atlantique où le Parti réformiste n'est pas parvenu à faire de percée lors des dernières élections générales.

M. Manning a interprété l'avance du NON dans certains sondages publiés cette semaine comme étant le résultat d'erreurs des «séparatistes» plutôt que d'une campagne efficace du camp fédéraliste.



1832, Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)  
H3H 1E4 (Métro Guy)  
Tél.: (514) 935-6616

**Dr. Robert Prescott**  
& Associés (Omnipraticiens)

**LIPOSUCCION**  
(Anesthésie locale)

- GREFFES DE CHEVEUX
- COLLAGÈNE
- INJECTIONS DE GRAS
- VARICES-OBÉSITÉ



**CLINIQUE CAPILLAIRE INTERNATIONALE INC.**  
& membre associé Hairfax



Celine Simard, dir.  
consultante

**INTÉGRATEUR-VOLUMATEUR**

**LA MICRO-GREFFE**

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4  
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

DENTISTE

DENTUROLOGISTE

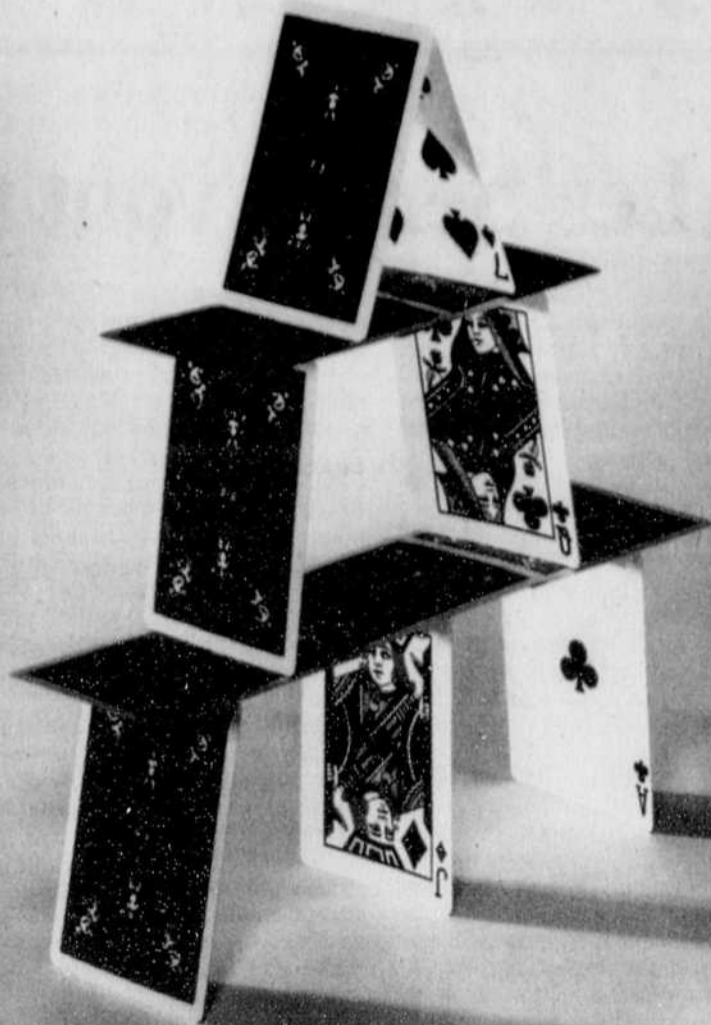
- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

**Dr Michel Lefort, D.M.D.**  
**Guylaine Brouillette, D.D.**



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4  
tél.: 939-2600  
Métro Guy, sortie St-Mathieu

SI VOUS DÉTENEZ UNE « ASSURANCE HYPOTHÈQUE »



## Assurez-vous d'être assuré!

Découpez la « GARANTIE D'ASSURABILITÉ ET D'ADMISSIBILITÉ » ci-dessous et faites-la signer par votre créancier hypothécaire. C'est la meilleure façon d'assurer à vos héritiers le paiement d'une réclamation et de leur éviter de découvrir, après votre décès, que vous n'étiez pas vraiment assuré.

Même si, de votre vivant, vous aviez payé toutes vos primes régulièrement.

Surtout, ne vous contentez pas de propos rassurants. **Les paroles s'envolent, mais les écrits restent. Si vous êtes vraiment assuré, pourquoi votre créancier refuserait-il de vous le confirmer par écrit?**



### GARANTIE D'ASSURABILITÉ ET D'ADMISSIBILITÉ

Je soussigné, \_\_\_\_\_  
(inscrire le nom)

en ma qualité de directeur de la succursale de \_\_\_\_\_  
(nom de l'institution financière)

\_\_\_\_\_ (adresse de la succursale)

en la ville de \_\_\_\_\_, garantis par les présentes à

\_\_\_\_\_ (inscrire votre nom et celui de votre conjoint, s'il y a lieu)  
que le certificat ou l'attestation d'assurance numéro \_\_\_\_\_ émis à cette ou ces personne(s)

pour l'assurance-vie ou invalidité hypothécaire collective par \_\_\_\_\_ est bel et bien en vigueur.  
(nom de l'assureur)

Je garantis que les conditions d'assurabilité et d'admissibilité de cette ou ces personne(s) ont été adéquatement vérifiées et acceptées par l'assureur, sous réserve de la véracité des renseignements fournis par l'(les) assuré(s). Je garantis donc l'exécution par l'assureur du paiement de l'assurance-vie ou invalidité hypothécaire collective de cette ou ces personne(s), selon le cas, si une réclamation est faite pendant que le certificat ou l'attestation d'assurance est en vigueur, dans la mesure où les primes sont régulièrement payées.

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature du directeur de la succursale de l'institution financière)

*On vous protège... comme personne!*



**ASSOCIATION  
DES INTERMÉDIAIRES  
EN ASSURANCE  
DE PERSONNES  
DU QUÉBEC**

1, square Westmount, bureau 500, Westmount (Québec) H3Z 2P9

LE DEVOIR

LE MONDE

Le processus de paix en Ulster

Londres et Dublin ne se parlent plus

Un sommet entre premiers ministres paraît peu probable

Londres (AFP) — Neuf jours après l'annulation d'un sommet anglo-irlandais sur le processus de paix en Ulster, le froid entre Londres et Dublin sur la question du désarmement de l'IRA persiste et les perspectives d'un prochain sommet paraissent hier très faibles.

Le ministre britannique à l'Irlande du Nord, sir Patrick Mayhew, a annoncé qu'il allait se rendre pour dix jours en Australie à partir de lundi où il entend expliquer la politique de Londres en Ulster et vanter les atouts économiques de la province.

L'annonce de ce long déplacement indique qu'aucun sommet ne pourra se tenir au plus tôt avant la fin du mois et qu'en dépit d'un travail acharné, les hauts fonctionnaires qui négocient au nom des deux gouvernements ne semblent pas avoir suffisamment progressé.

Le premier ministre britannique John Major et son homologue irlandais John Bruton auront cependant une entrevue en marge du Sommet européen de Formentor (Espagne), qui se tiendra les 22 et 23 septembre.

Un précédent sommet anglo-irlandais prévu le 6 septembre dernier à Chequers près de Londres, avait été annulé au dernier moment à la demande de Dublin qui, estimant que des divergences trop profondes existaient encore avec Londres, n'avait pas voulu courir le risque d'un échec.

Les divergences entre les deux gouvernements portent sur les modalités du désarmement des groupes paramilitaires, essentiellement l'IRA.

Londres veut que le mouvement républicain entame de manière crédible un processus de désarmement avant l'ouverture de négociations multipartites sur l'avenir constitutionnel de l'Ulster incluant le Sinn Féin, tandis que Dublin pense qu'un simple engagement de l'IRA à ne plus utiliser ses armes est suffisant.

La mésentente porte également sur le rôle que pourrait jouer la commission internationale sur le désarmement, Londres souhaitant qu'elle obtienne rapidement un «geste» de l'IRA, Dublin estimant qu'elle doit entamer des pourparlers qui prendront du temps et que les négociations multipartites doivent commencer avant cela.

Au lendemain d'un entretien mercredi à la Maison-Blanche avec le conseiller du président Clinton pour la sécurité nationale, Anthony Lake, et avec le vice-président Al Gore, Gerry Adams, leader du Sinn Féin (branche politique de l'IRA) n'a pas caché son scepticisme quant à la possibilité d'une issue positive.

Bien qu'il ait qualifié ses entretiens de «constructifs et positifs», il a ajouté qu'il ne voyait «pour l'instant aucun signe permettant d'espérer une résolution de la crise actuelle».

Les deux responsables américains ont insisté sur la nécessité «d'une discussion sérieuse» sur le désarmement, mais M. Adams affirme qu'il n'a aucune marge de manoeuvre pour demander à l'IRA de faire le geste réclamé par Londres. Il accuse le gouvernement britannique de traîner les pieds et demande l'ouverture rapide de négociations multipartites.

Mis à mal par les divergences entre Londres et Dublin, le processus de paix avait subi un autre revers de taille avec l'élection il y a une semaine de David Trimble, un «dur» de l'unionisme, à la tête du plus grand parti protestant de la province, l'UUP.

M. Trimble n'est prêt à aucun compromis sur les armes de l'IRA dont il réclame le «démantèlement». S'il ne veut à aucun prix discuter avec le Sinn Féin, il a cependant accepté de rencontrer jeudi soir le leader catholique et nationaliste modéré John Hume.

L'accord entre Serbes, Croates et Bosniaques sur Sarajevo

Les Serbes vont retirer leurs armes

Paris (AFP) — L'accord obtenu jeudi entre Bosniaques, Croates et Serbes sur le retrait des armes lourdes serbes dans un rayon de 20 km autour de Sarajevo vise à faire respecter la zone d'exclusion instituée par l'ONU en février 1994 à la suite du massacre du marché de Markale à Sarajevo.

Cet accord, conclu après la suspension jeudi des raids aériens de l'OTAN, stipule que les Serbes de Bosnie devront avoir retiré la moitié de leurs armes lourdes autour de la capitale bosniaque dans un délai de 72 heures (trois jours) et la totalité dans un délai de 144 heures (six jours).

Il exige, selon la FORPRONU, le retrait, dans ce délai, des canons d'un calibre supérieur à 100 mm et des mortiers d'une taille supérieure à 82 mm. En outre, il prévoit à terme l'éloignement de cette zone d'exclusion des pièces d'artillerie (canons, mortiers et obusiers) d'un calibre supérieur ou égal à 76 mm ainsi que des armes anti-aériennes d'un calibre supérieur ou égal à 20 mm. En février 1994, la limite de 12,7 mm définie pour les armes lourdes par la FORPRONU s'était avérée impraticable, faute de moyens de vérification efficaces.

L'application de l'accord de jeudi serait garanti à la fois par la Russie, en ce qui concerne les armes serbes, et par les Occidentaux du Groupe de contact (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne) qui seraient chargés d'empêcher la Fédération croato-musulmane de lancer de nouvelles offensives militaires.

La zone d'exclusion a été créée après le bombardement meurtrier du marché de Markale, le 5 février 1994 (68 morts, 200 blessés). Ce secteur inclut la zone délimitée du mont Igman, sur lequel se trouve la Force de réaction rapide (FRR).

Le 9 février 1994, le général Michael Rose, commandant des

Casques bleus pour la Bosnie-Herzégovine, obtient sous peine de frappes aériennes, un cessez-le-feu entre Serbes et Musulmans bosniaques. Les deux parties acceptent de retirer leurs armes lourdes ou de les placer sous le contrôle de la FORPRONU. L'OTAN fixe un ultimatum de dix jours aux Serbes de Bosnie pour retirer leurs armes lourdes à 20 km de la capitale bosniaque ou pour les placer sous le contrôle de l'ONU.

Dans les jours qui suivent, les belgérants ne restituent leurs armes qu'au compte-gouttes et il faudra une offensive diplomatique de Moscou en dernière minute, assortie du déploiement de Casques bleus russes, pour qu'à quelques heures de l'échéance, les Serbes se soumettent à ces conditions.

Neuf points de regroupement des armes lourdes serbes et un point de regroupement bosniaque sont alors créés. Ils renferment 281 armes serbes et quarante-deux armes bosniaques.

Les Serbes sont cependant autorisés à pénétrer librement à l'intérieur des bases où sont gardées leurs armes, pour en assurer l'entretien. De plus, les Casques bleus n'ont pas les moyens matériels de s'opposer aux forces serbes si ces dernières décident de récupérer leurs armes.

Dans ces conditions, l'accalmie aux alentours de la capitale bosniaque est de courte durée. La FORPRONU est accusée à plusieurs reprises de ne pas faire respecter la zone d'exclusion, régulièrement violée, surtout par les Serbes, même si l'OTAN a eu recours à des frappes aériennes. Le 5 août 1994, notamment, l'OTAN bombarde des objectifs serbes près de Sarajevo après que les Serbes de Bosnie eurent récupérés des armes lourdes placées sous le contrôle de l'ONU.

Fin mai 1995, les Serbes bosniaques finissent par reprendre unilatéralement le contrôle de la majori-



té de leurs armes lourdes autour de Sarajevo. Les Bosniaques font de même le 16 juin.

Le 18 juin, les Nations unies décident de retirer les Casques bleus de toutes les zones de regroupement d'armes lourdes autour de Sarajevo, alors que les dirigeants bosniaques confirment leur intention de poursuivre leur offensive visant à desserrer le siège de la ville.

Le 30 août 1995, l'OTAN et la FRR lancent l'opération «Deliberate Force» contre des objectifs serbes en Bosnie afin de parvenir au retrait des armes lourdes hors des 20 km de la zone.

Début septembre, le général Ratko Mladic, chef militaire des Serbes

bosniaques, refuse de céder aux injonctions de l'ONU et affirme que les «musulmans» (gouvernementaux bosniaques) possèdent notamment dans la zone de Sarajevo «342 armes lourdes de calibres différents».

Ces chiffres contrastent avec les estimations concernant l'équipement de l'armée bosniaque qui alignait, en avril 1995, 60 chars lourds, 30 blindés, 200 mortiers et canons d'un calibre supérieur à 100 mm.

Environ 300 pièces d'artillerie serbes sont déployées autour de Sarajevo malgré un timide retrait le 4 septembre dernier de 20 d'entre elles, déplacées notamment vers la grande caserne de Lukavica (sud de Sarajevo).

La pression monte aux États-Unis pour une amélioration des relations avec Cuba

Washington (AFP) — Les États-Unis devraient jeter dès maintenant les bases d'un dialogue actif avec Cuba pour promouvoir des réformes politiques et économiques dans l'île en vue de l'après-Castro, estiment différents groupes de pression et hommes d'affaires américains.

«Les perspectives pour un changement dans l'île n'ont jamais été aussi prometteuses depuis 1959» a estimé dans un rapport le «groupe de travail pour un dialogue inter-américain» qui presse Washington de prendre des mesures conduisant à une levée partielle de l'embargo contre La Havane.

L'ancien président Jimmy Carter, qui a participé ces dernières années à plusieurs efforts de médiations délicates en Bosnie, Haïti, et au Soudan notamment, va organiser la semaine prochaine à la Fondation Carter d'Atlanta une série de rencontres avec

des représentants de l'opposition cubaine exilée, des plus extrémistes au plus modérées.

Il pourrait également inviter — selon des informations non confirmées — une délégation officielle cubaine conduite par le ministre des Affaires étrangères cubain Roberto Robaina.

Dans les milieux d'affaires américains, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour remarquer que l'embargo économique imposé sur Cuba par Washington depuis 35 ans désavantage les compagnies américaines au profit de leurs concurrents étrangers, alors même que le gouvernement cubain vient d'annoncer des mesures cubaines d'incitation aux investissements étrangers.

Cinq ans après la chute du mur de Berlin et l'arrêt des subventions russes, «force est de constater que le régime de Fidel Castro n'est pas tombé», note Peter Hakim, spécialiste

de relations américano-cubaines et président du «dialogue inter-américain».

Une politique américaine plus constructive envers La Havane pourrait poser les bases d'une transition pacifique vers un gouvernement démocratique dans l'île et accélérer l'émergence d'une société civile, ajoute-t-il.

Certains spécialistes font remarquer que l'hypothèse de changements brutaux à Cuba représente un danger pour les États-Unis, qui pourraient être alors confrontés à une vague importante d'immigration vers les côtes américaines et qui pourrait également accroître les risques d'intervention militaire américaine.

Dans leur rapport rendu public cette semaine, le groupe de travail pour le dialogue inter-américain a présenté une série de recommandations demandant notamment au gouvernement américain de lever en

priorité toutes les restrictions de voyages et de communications entre les deux pays, de revoir les activités de Radio-Martí, et d'encourager la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à travailler avec le gouvernement cubain.

Il demande également que le projet de loi du sénateur ultra-conservateur Jesse Helms, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, visant à un renforcement de l'embargo, soit rejeté. Il relève qu'«alors que les relations avec la Chine, la Corée du Nord ou le Vietnam ont bénéficié d'une ouverture, la politique américaine envers Cuba demeure inchangée depuis 35 ans».

Le groupe ne recommande pas pour l'instant une levée totale de l'embargo économique, estimant que celui-ci doit être d'abord négocié avec La Havane en échange d'une libéralisation du régime.

McGill Université de Montréal. Le Département d'oncologie de l'Université de McGill et le Réseau Inter-hospitalier de cancérologie de l'Université de Montréal (RICUM) désirent remercier les organisations suivantes pour leur généreuse contribution à titre de subsides à l'éducation médicale, en 1995-1996. Amgen Canada Inc., Groupe Pharmaceutique Bristol-Myers Squibb, Ciba, Eli Lilly Canada Inc., Faulding Canada Inc., Glaxo Wellcome Inc., Lederle-Wyeth-Ayerst Canada Inc., Ortho Biotech, Pfizer Canada Inc., Pharmacia Inc., Rhône Poulenc Rorer Canada Inc., Le Westin Mont-Royal. Ces fonds permettront encore cette année aux deux universités d'organiser une série de conférences par des professeurs invités en cancérologie de renommée mondiale.

Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Lieutenantance du Canada-Montréal. List of members: M. Albert Airaro, M. Jean-Paul Blouin, M. Yvon Comtois, M. Vittorio G. Francescucci, M. Paul-Émile Larose, M. Jean Lauzon, M. Gérald Masse, M. Georges Rousseau, b.s.a., M. Giovanni Scalia, d.c., Mme Pauline L. Airaro, Mme Thérèse Guérard, Mme Rolande C. Larose, Mme Michèle T. Lebeau, Mme Marielle St-A. Leduc, Mme Aline L. Masse, Mme Jeanne d'Arc S. Rousseau, Mme Elena R. Scalia. La Lieutenantance de Montréal de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, avec l'approbation du Grand Magistère à Rome et de la Secrétairerie d'État de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, est heureuse de communiquer que 17 nouveaux membres, dont 9 hommes et 8 femmes, seront investis «Chevaliers» et «Dames» de l'Ordre. Vous êtes tous invités à assister à la cérémonie d'investiture et de promotion, le dimanche 24 septembre 1995, à 16h00, en la Basilique Notre-Dame de Montréal sous la présidence de son Son Eminence le cardinal Jean-Claude Turcotte, Archevêque de Montréal. Chevalier Grand-Croix: M. Jean Cyphrot, Dr Philippe Michel, m.d. Commandeur Grand Officier: M. Sébastien Allard, M. Jean-Marie Bisailon, M. Jean-Claude Grenier, M. Claude Leblanc. Chevalier Commandeur: Mgr Laurent Lareau, p.h., Mgr Pierre Saint-Cyr, c.s.s., M. Jean-Bernard Allard, p.s.s., M. Gilles Durnoulin, curé, M. l'abbé Hermès Pelland, M. Serge Perreault, curé, Frère Robert Boucher, s.c., M. Richard Frégault, M. Gérard Lebeau. Dame Grand-Croix: Mme Monique D. Laferrière, Mlle Elise Lindsay, Mme Hélène F. Paré, Mme Madeleine L. Poulin. Dame Grand Officier: Mme Denise C. Allard, Mme Juliette L. Chaput, Mme Rita H. Fortin, Mme Thérèse L. Grenier, Mme Annie C. Guérin, Mme Marguerite G. Leblanc, Mlle Jeanne Leroux, Mlle Suzanne Rho. Dame de Commanderie: Mme Anna M. Landreville, Mme Thérèse Q. Wylie. Vingt-neuf membres seront promus à un grade supérieur. CLICHÉ RÉPÉTÉ À ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT, EN RAISON DU TEXTE MAL IMPRIMÉ

## • LE MONDE •

EN BREF

## PÉTITION À L'ÉLYSÉE

Paris (Reuter) — L'Élysée a reçu hier un million de signatures au bas d'une pétition contre les essais nucléaires en Polynésie française, recueillies dans les magasins de produits cosmétiques The Body Shop dans vingt pays. Les pétitions ont été remises à la présidence de la république par des ressortissants de Nouvelle-Zélande, d'Australie et de plusieurs îles du Pacifique Sud. Le 1er septembre, Greenpeace et d'autres organisations écologistes avaient déjà remis à l'Élysée plusieurs millions de signatures de personnes hostiles à la reprise des essais nucléaires par la France. La France a procédé au premier d'une série de sept ou huit essais le 5 septembre sur l'atoll de Mururoa, malgré les protestations de plusieurs dizaines de pays.

## DÉCÈS DE WILSON DÉSIR

New York (AFP) — Wilson Désir, l'un des piliers de l'opposition au régime Duvalier, est mort jeudi à l'âge de 57 ans des suites du diabète à New York, où il avait trouvé refuge après avoir été exilé par le dictateur haïtien il y a 25 ans, a-t-on appris de source officielle. Wilson Désir, qui avait été nommé consul général d'Haïti à New York par le président Jean-Bertrand Aristide en avril 1991, est mort au Brookdale Hospital de Brooklyn, a indiqué le vice-consul Guy Ferdinand. Né à Port-au-Prince, il avait suivi des études de droit. Après une tentative manquée de renversement du régime en 1970, M. Désir avait été exilé par le président François Duvalier et avait trouvé refuge à New York où il dirigeait officiellement un bureau de traduction et d'expertise comptable. Mais rapidement ses locaux devaient devenir un centre d'information sur l'opposition haïtienne, tant pour les journalistes que pour les quelque 400 000 Haïtiens de la ville en quête de nouvelles des leurs ou d'un emploi. En 1986, après l'exil du président Jean-Claude Duvalier, Wilson Désir était retourné à Haïti, pour en fuir une nouvelle fois l'année suivante après l'annulation des élections par la junte.

## 500 PERSONNES ARRÊTÉES

Le Caire (AFP) — Près de 500 personnes, dont des Éthiopiens et des Érythréens, ont été arrêtées à la suite de manifestations au Soudan, a affirmé hier l'Organisation soudanaise des droits de l'homme (OSDH), basée au Caire. «Entre 400 et 500 personnes, dont 270 étudiants au moins, ont été arrêtés» à la suite des manifestations «déclenchées cette semaine à Khartoum et dans d'autres villes du Soudan», selon un communiqué de l'OSDH parvenu à l'AFP. Les manifestations antigouvernementales qui ont débuté lundi ont fait selon les autorités soudanaises trois tués et selon l'opposition soudanaise six morts. De son côté, l'OSDH fait état de quatre tués, dont trois étudiants. Parmi les personnes arrêtées figurent deux avocats renommés, Me Moustafa Abdel Qader et Me Mohammad Ali al-Sayed, ajoute l'OSDH (non gouvernementale). «Un certain nombre d'Éthiopiens et d'Érythréens ont également été détenus. Ils sont traités d'une manière inhumaine» par les autorités soudanaises, ajoute le communiqué. Le gouvernement soudanais a fait état mardi de la participation «d'Éthiopiens» aux manifestations.



Le pape Jean-Paul II est arrivé hier à l'aéroport de Yaoundé, au Cameroun, pour y célébrer une messe.

## Le pape prêche pour une Église africaine

Yaoundé (Reuter) — Le pape Jean Paul II a célébré hier à Yaoundé la première messe en public de sa 11e visite en Afrique en préconisant le développement d'une Église réellement africaine, capable de guider le continent vers le XXIe siècle.

Au cours d'une cérémonie organisée sur un aéroport militaire de la capitale camerounaise, où des dizaines de milliers de fidèles ont dansé et chanté au son des tambours africains, le pape a fait sien l'une des principales conclusions d'un synode exceptionnel tenu en 1994 au Vatican au sujet de l'Afrique.

«Ce synode est tourné vers l'avenir. Il désire montrer les chemins que l'Église doit prendre, à l'avenir, sur le continent africain. C'est de grande importance en cette période de passage du deuxième au troisième millénaire», a dit le souverain pontife lors de cette messe qui faisait la part belle aux traditions tribales africaines.

«Le synode africain joue un rôle déterminant dans la préparation de tous à l'entrée dans le troisième millénaire du christianisme», a-t-il insisté.

Le synode, intitulé *Ecclesia in Africa* (l'Église en

Afrique), a coïncidé avec les massacres ethniques de l'an dernier au Rwanda.

Dans un document de 150 pages qui reprend les conclusions de cette assemblée, le pape condamne la corruption de certains gouvernements, les «régimes autoritaires et répressifs qui nient la liberté et les droits fondamentaux de leurs citoyens».

«A cet égard, je note avec satisfaction que l'Église en Afrique, qui a foi en sa vocation, se tient résolument du côté des opprimés et des gens marginalisés qui ne peuvent s'exprimer», écrit-il dans ce document.

Le message final du synode condamne l'«idolâtrie de l'ethnicité» et la répression militaire sur un continent qui est «à feu et à sang».

«Je ne peux pas oublier les peines et les conflits qui blessent de nombreux pays», avait dit le pape à son arrivée jeudi à Yaoundé.

Sur les 700 millions d'Africains, 100 millions sont catholiques, et les conversions sont nombreuses. Mais d'autres groupes religieux — islamiques, protestants et différentes sectes d'inspiration chrétienne — connaissent aussi un essor.

Massacre de Kanama

## L'ONU réclame la comparution en justice de soldats rwandais

Nairobi (AFP) — Les observateurs des droits de l'homme de l'ONU au Rwanda ont réclamé la comparution en justice des auteurs du massacre de Kanama, estimant que, selon les premières constatations, il s'agit de soldats de l'armée rwandaise.

Au moins cent dix personnes, en majorité des civils, ont été tuées dans la nuit de lundi à mardi dans et aux abords du village de Kanama, près de la frontière zairoise dans l'ouest du Rwanda.

Une enquête conjointe de l'ONU et des autorités rwandaises est en cours et ses constatations préliminaires ont d'ores et déjà démontré la responsabilité de l'armée.

«Le gouvernement du Rwanda porte l'immense responsabilité de traduire en justice les auteurs de ces exécutions arbitraires et d'éviter que de tels abus soient à nouveau commis par des membres de l'armée», souligne un communiqué, reçu hier à Nairobi, émanant de la mission des observateurs de l'ONU à Kigali.

Le communiqué ajoute que «l'enquête préliminaire indique que des soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR) sont responsables d'un grand nombre de morts». «Certains meurtres ont été perpétrés de manière systématique et brutale et un grand nombre de morts sont des femmes et des enfants», ajoute le communiqué.

Le vice-président et ministre rwandais de la Défense Paul Kagame a admis que des soldats de l'APR avaient réagi «de façon excessive» après qu'une patrouille fut tombée dans une embuscade tendue par des combattants hutus infiltrés à partir du Zaïre. Cette reconnaissance de culpabilité a satisfait la communauté internationale, qui n'envisage pas de sanctions contre Kigali.

En outre, une délégation européenne, conduite par le secrétaire d'Etat espagnol à la Coopération Jose Luis Dacosta, est attendue à Kigali pour une visite de 24 heures, au cours de laquelle elle devrait rencontrer les principaux dirigeants rwandais.

Cette visite a notamment pour but de s'enquérir des mesures adoptées par le gouvernement rwandais après un précédent massacre, celui du camp de déplacés de Kibeho, en avril dernier.

L'Armée patriotique rwandaise (APR, dominée par les anciens rebelles tutsis) avait alors ouvert le feu en avril sur les déplacés hutus, faisant 300 ou 2000 morts, selon les chiffres avancés par Kigali ou par les Nations unies.

L'Union européenne avait alors suspendu pour plusieurs mois son aide au Rwanda. L'enquête d'une commission internationale avait conclu à une «réaction disproportionnée» de l'APR, sans mettre en cause ni le gouvernement ni l'Etat major rwandais. Elle avait demandé à Kigali d'adopter des mesures pour éviter la répétition d'événements aussi graves et d'ouvrir une enquête pour déterminer et juger les responsables du massacre de Kibeho.

## DEUX GRANDS RENDEZ-VOUS LE WEEK-END

à la radio AM de Radio-Canada

## LES AFFAIRES ET LA VIE

avec Francine Plourde

Samedi - 12 h 13 à 14 h

Un magazine économique qui rend le monde des affaires et de la finance accessible à tous. Francine Plourde et son équipe présentent des reportages et des analyses sur les grandes questions économiques canadiennes et étrangères et sur les réalités du travail.

Réalisation : Yves André

## DIMANCHE MAGAZINE

avec Ginette Lamarche

Dimanche - 9 h 07 à 11 h

L'actualité d'ici et d'ailleurs avec Ginette Lamarche et une impressionnante équipe de journalistes qui analysent les événements marquants et présentent des reportages vivants, des interviews fouillées, de grands dossiers, des tables rondes et la revue de presse internationale.

Réalisation : Pierre Trottier

SRC CBF 690 Montréal

POUR LE SAISIR DE DÉCOUVRIR

## É D I T O R I A L

## Le syndrome Le Hir

Jean-Robert Sansfaçon

Qui eût dit qu'une opération devant produire les outils de référence de base à la disposition des Québécois tout au long du débat référendaire tournerait en aussi décevante campagne de promotion?

Depuis le jour de janvier dernier où il annonçait que son ministère avait commandé une série d'études scientifiques à l'Institut national de recherche scientifique (INRS), à des maisons spécialisées et à des individus, le ministre Richard Le Hir n'a eu de cesse d'intervenir dans le processus mis en branle, le privant du minimum de sérieux et de transparence nécessaire. Rendues publiques au compte-gouttes, alors qu'elles devaient être terminées pour le printemps dernier, bon nombre de ces études ont carrément été confiées à des souverainistes avoués. La chose aurait paru acceptable si, par ailleurs, la rigueur avait été la marque de commerce du ministre de M. Le Hir et si des fédéralistes connus avaient aussi été mis à contribution. Malheureusement, l'attitude démesurément partisane, brouillonne jusqu'à la caricature, du ministre Le Hir, a fait chavirer le navire.

À l'occasion du référendum de 1980, le gouvernement Lévesque avait confié à un économiste de renom, Bernard Bonin, aujourd'hui numéro deux de la Banque du Canada, la responsabilité de coordonner le travail de recherche. Il en était ressorti un premier éventail de travaux variés, certains plus favorables que d'autres à l'option du gouvernement, mais que personne n'a remis en cause. Onze ans plus tard, la Commission Bélanger-Campeau s'assura à son tour les services de spécialistes d'horizons très différents. D'ailleurs, on se souviendra qu'à la fin du processus, malgré des conclusions souvent divergentes, l'impression générale qui se dégagea des témoignages fut que l'indépendance était possible, mais qu'elle comportait un prix qui ne pouvait être ignoré.

Au cours de la dernière campagne électorale, le candidat Parizeau est parvenu à pousser son adversaire dans le coin en lui reprochant son refus de publier de mystérieuses études produites à l'occasion des négociations qui ont mené à l'accord de Charlottetown. Les élections passées, on a compris à la lecture que ces études ne présentaient pas grand intérêt. D'où l'excellente idée de reprendre l'exercice à zéro.

Mais voilà que depuis le lever du rideau sur le

premier acte de cet opéra bouffe, le spectacle est de jour en jour plus désolant. Et lorsqu'on tente de comprendre la cause première de l'échec, nos yeux se tournent invariablement vers le bureau du ministre Richard Le Hir.

Chaque fois qu'une étude est rendue publique, le ministre y va de ses propres interprétations, toujours à ce point partisans, sans nuances, qu'elles forcent les chercheurs eux-mêmes à corriger le tir. Sans parler de la fameuse lettre aux directeurs d'écoles les priant de diffuser la bonne nouvelle autour d'eux.

Dans certains cas, c'est l'octroi de contrats à des proches qui a nui à l'opération. À tel point qu'on est venu à ne plus pouvoir faire la différence entre les productions militantes, celles des amis, et les études scientifiques de chercheurs qui s'en mordent les doigts d'avoir accepté d'apporter leur contribution. Les exemples de tout cela sont devenus si nombreux qu'il ne vaut plus la peine de les rappeler.

Même lorsqu'une étude est bloquée dans ce que l'on nous dit être le processus normal d'évaluation, on soupçonne aussitôt le bureau du ministre d'avoir voulu taire la vérité. Et il n'y a pas que l'opposition officielle à avoir développé ce réflexe!

Ainsi en est-il, ces jours-ci, de l'étude du professeur Georges Mathews dont *Le Devoir* publie aujourd'hui un résumé en page «Idées». Quiconque s'intéresse de près aux finances publiques

pourra constater par lui-même que, toute originale qu'elle soit, la démarche du professeur Mathews pose d'énormes questions d'ordre scientifique et méthodologique qui justifiaient les hésitations des dirigeants de l'INRS.

Malgré une décision qui paraît raisonnable, et qui ne vient pas des politiciens mais des experts de l'INRS, c'est le gouvernement qui se retrouve dans l'eau chaude. Pourquoi cela? À cause du manque de sérieux de l'ensemble du processus sous la responsabilité du ministre Le Hir.

Ce qu'on attendait de ce ministère, c'était qu'il soit le maître d'œuvre, le père politique d'un programme scientifique irréprochable destiné à éclairer les Québécois. Ce à quoi nous avons droit, c'est à un fourre-tout indescriptible dont les chercheurs, les médias et le public électeur sont les victimes.

Toute la  
démarche de  
recherche souffre  
du peu de  
crédibilité  
du ministre.

## Chambly: un épisode tumultueux

Gilles Lesage

La Sûreté du Québec était pleinement justifiée de faire enquête sur le corps de police de Chambly. Mais la vaste opération policière du 1er septembre 1994 dans cette ville de la Rivière-Sud ne l'était pas du tout.

On peut ainsi résumer sommairement, en deux phrases, le volumineux rapport d'enquête que le juge Pierre Verdon, de la Cour du Québec, vient de remettre au ministre de la Sécurité publique. Le magistrat ne se contente pas de remettre en perspective, de façon exhaustive, cette fameuse opération Brigade. Il en tire surtout des leçons et des recommandations, dont tous les acteurs, y compris les médias, doivent tirer profit.

Comme le juge, il faut se garder d'opinions ou de jugements prématurés, d'autant que d'autres enquêtes sont en cours et que des poursuites ont été intentées. Il n'en reste pas moins que, le plaignant étant nul autre que le directeur de police, la SQ devait faire enquête sur les allégations d'infractions criminelles impliquant des policiers de Chambly. Il y a eu des faillites en cours de route, on a fait flèche de tout bois, tant et si bien que l'opération policière du 1er septembre ne pouvait se défendre.

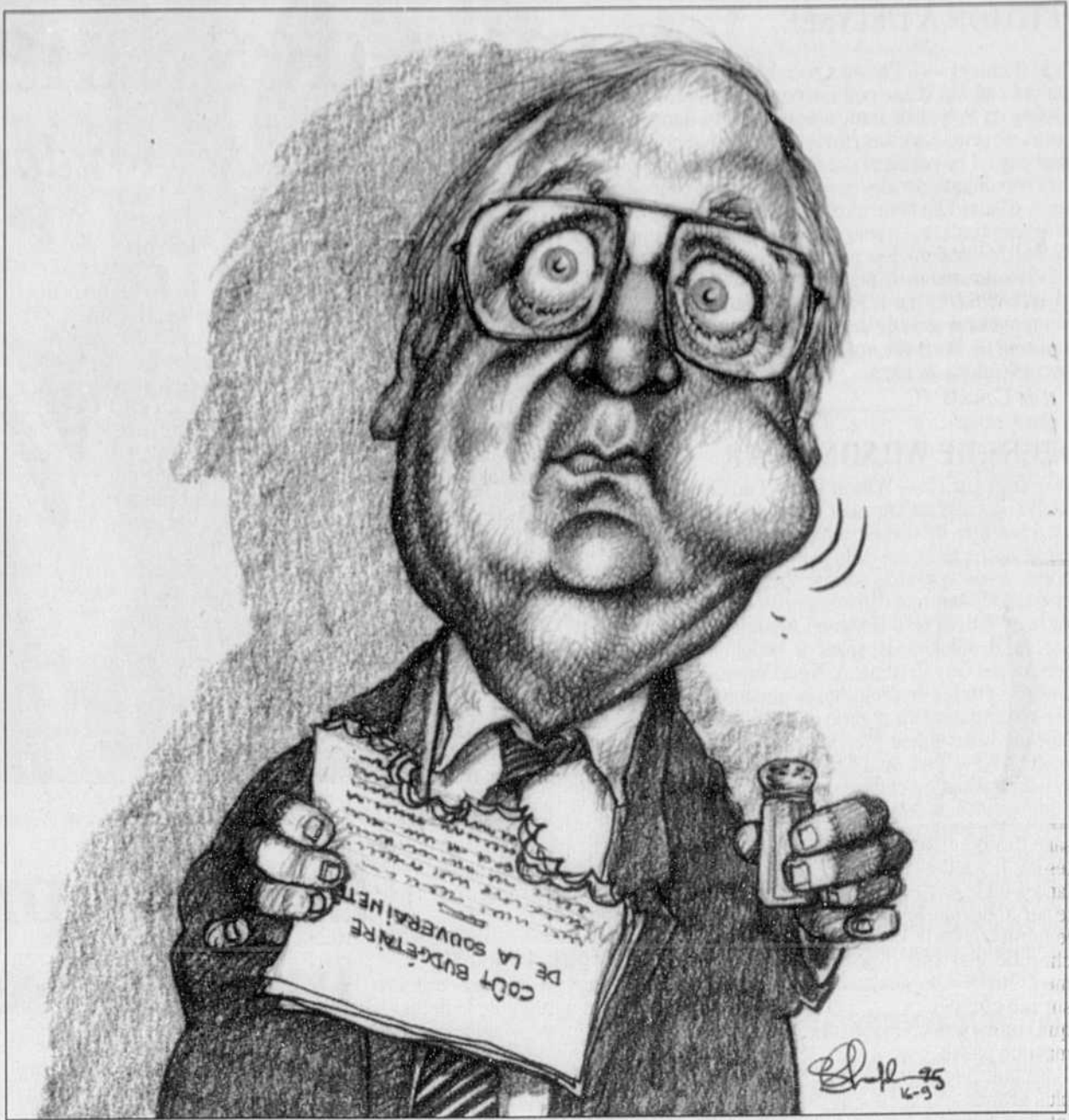
Pourquoi? Cinq mois d'enquête intensive n'avaient pas réussi à confirmer l'hypothèse selon laquelle un nombre significatif de policiers de Chambly s'adonnaient à des activités criminelles; et présumer que l'interpellation simultanée de tout le monde allait permettre de recueillir

des preuves accablantes s'inspirait plus du souhait que d'une analyse de probabilités. «Surtout, écrit le juge, on a paru ignorer l'impact inévitable et les conséquences néfastes d'une intervention de ce type, sur le corps de police de Chambly et sur les membres sans reproches qui en composent manifestement la majorité. Ni la balance des probabilités, ni celle des inconvénients ne valaient une telle manœuvre, à l'endroit d'autant de monde.»

Terrible constat que celui-là, qui en rappelle d'autres, aussi sévères. Ratés, absence d'autocritique, toute la recette était là pour transformer en cauchemar collectif une opération pourtant bien planifiée. En termes mesurés, le magistrat en tire des conclusions sévères. «La défense coûte que coûte de toutes ses décisions et de tous ses gestes apparaît relever d'une culture qui nous semble dépassée. Il n'y a pas de honte à accepter de se remettre en question et à l'exprimer.»

Cette critique est d'autant plus valable que les médias peuvent aussi en tirer profit. L'expérience de Chambly et d'ailleurs le démontre amplement, hélas. «Comme la fin ne justifie pas nécessairement tous les moyens, il serait utile qu'on tire des leçons de cet épisode tumultueux.»

Déjà, la situation s'est améliorée à Chambly. Le rapport Verdon et le groupe de travail chargé d'examiner les pratiques des corps de police en matière d'enquêtes criminelles permettront d'aller plus loin dans cette voie salutaire.



## Les beaux lundis

Les journaux de lundi ont mauvaise réputation. C'est habituellement ce jour-là qu'on ressort le vieux couplet de «Mais-ya-rien-dans-Le-Devoir-aujourd'hui», suivi du non moins sempiternel refrain de celui ou de celle avec qui vous partagez vos toasts: «C'est-lundi-mon-chéri.»

Et voilà de nouveau la semaine lancée sur un mauvais pied. Vive-ment jeudi qu'on ait enfin de vraies nouvelles à se mettre sous la dent. Par exemple, jeudi matin de cette semaine, nous avons eu droit en même temps à la déclaration de Lucien Bouchard sur la nécessité de poursuivre le combat pour la souveraineté au lendemain d'un NON et aux explications de Daniel Johnson sur sa vision d'un beau Québec bilingue et biculturel. Parlez-moi d'un matin médiatique bien rempli, sans compter l'extraordinaire caricature de Chapeau sur Chrétien et sa «ma tante» Robillard transformée en autobus.

Mais ces attaques sournoises contre les «p'tits» lundis journalistiques sont inacceptables et sûrement contraires à l'une de nos chartes. Attendez que Guy Bertrand se mette sur le dossier.

Il est vrai que les lundis sont de bien pauvres journées pour ce qui est de l'actualité et des nouvelles hot. Mais c'est précisément l'intérêt de cette journée. C'est habituellement ce matin-là que le chef de pupitre nous reflète les nouvelles qui sont demeurées sur le carreau, mais qu'il juge néanmoins importantes. C'est là qu'on voit s'il a du flair.

Prenez lundi dernier, le 11 septembre. Quel beau lundi ce fut, surtout dans *Le Devoir*. Rarement a-t-on vu autant de «nouvelles» de fond présentées sous la forme de «faits divers» sans importance. Par exemple, à la une du journal, vous trouviez un article signalant le mécontentement de la SSJB de Montréal devant la décision du Directeur général des élections de pratiquer un bilinguisme systématique dans ses publications.

Il n'y a rien de très nouveau là-dessus, direz-vous. D'ailleurs, c'était un petit article pas chiant du tout, inoffensif même. Et puis, c'est la responsabilité de la SSJB de montrer du doigt de



DANIEL LATOUCHE

telles anomalies. N'allons surtout pas accuser cet organisme et son président de xénophobie. François Lemieux est probablement le gars le plus ouvert et sûrement le plus cool de la planète. Là n'est pas la question.

Ce qu'il y a d'intéressant dans cette petite nouvelle de lundi dernier, c'est qu'elle illustre à merveille l'une des conséquences inévitables d'une victoire du NON lors du prochain référendum. Lucien aura beau faire toutes les déclarations qu'il voudra, tout était dans ce fait divers de lundi. Il suffisait de le décoder correctement et de porter attention. Voyons voir.

Je suppose que la SSJB, comme tous les Québécois moyennement intelligents, a d'autre chose à faire dans la vie que de surveiller le Directeur général des élections. S'ils le font et qu'ils protestent avec autant de véhémence, c'est probablement parce qu'ils se doutent qu'au lendemain du référendum, rien ne sera plus pareil en matière de langue. Alors, ils se préparent. Si le OUI l'emporte, il est certain que le dossier linguistique risque d'être relégué aux oubliettes pour les 24 prochaines années. Nous aurons tous d'autres chats à fouetter et la priorité des priorités ne sera certainement pas la réforme du troisième alinéa de l'article 28 de la Charte de la langue française. Pour la SSJB et ceux qui pourraient s'inquiéter de cette tournure paradoxale des choses, il est important de tenter de remettre dès maintenant le dossier linguistique sur «ses rails», comme l'aurait si bien dit un ancien ministre de la Culture.

Mais ce n'est pas tout. Cet entrefilet nous apprend aussi, tout innocent qu'il soit, que si c'est NON, et surtout si c'est un beau gros NON tout gras, alors il va falloir s'attendre à de

joyeuses années de «guéguerre» ethnolinguistique. Non pas qu'il va y avoir des règlements de comptes contre les méchants Anglais et les allophones ingrats qui auront voté NON, mais tout simplement parce que si nous votons NON, nous décidons par le fait même d'abandonner la stratégie du combat politique et étatique. Il ne nous restera plus que la stratégie linguistique pure et dure, celle qui consiste à privilégier la défense tous azimuts de la langue française et des francophones. J'en ai des boutons juste à y penser.

Entendons-nous bien. La défaite du OUI ne sera pas suivie de conséquences cataclysmiques, et Lucienne et Daniel ont bien raison de rappeler que le 31 octobre sera une journée comme les autres (sauf pour l'Halloween peut-être). Le 4 novembre, le 8 avril et le 12 juillet aussi, auraient-ils pu ajouter. On va encore continuer de parler français au Québec, et probablement pour longtemps.

Sauf qu'entre-temps, nous serons redevenus une grosse minorité linguistique et comme toutes les autres minorités de ce genre, notre meilleur moyen de défense, ce sera les politiques linguistiques. Nouveaux boutons, du genre de ceux qui saignent quand on gratte.

Toujours dans *Le Devoir* de lundi dernier, il y avait aussi cette petite chronique du linguiste Pierre Beaudry où il nous apprenait en avoir ras le bol de tous ces faux puristes qui s'offusquent de voir les Parisiens utiliser autant de mots anglais. Et il a bien raison. Dans un contexte national et normal, l'emprunt linguistique est signe d'ouverture, de confiance en soi et même d'un certain impérialisme. C'est un clin d'œil que l'on donne à sa culture et à son identité. C'est une façon de faire savoir qu'on peut jouer avec les mots, même ceux des autres.

Dans un contexte provincialiste et minoritaire, l'emprunt est carrément une menace. C'est un signe d'affaiblissement. Il faut s'en méfier et c'est probablement ce que nous devons faire advenant un autre NON.

Nous n'avons pas le choix: le seul remède contre l'urticaire, c'est de voter OUI. P.S.: j'ai hâte de lire *Le Devoir* de lundi.

## L E T T R E S

## Adieu Jean-Luc Pepin

J'ai appris avec beaucoup de chagrin le décès de Jean-Luc Pepin. Ayant suivi sa carrière et eu avec lui des rapports cordiaux, je m'en voudrais de laisser sa tombe se refermer sans souligner une dernière fois les qualités qui firent de lui l'un des hommes politiques les plus droits et les plus sincères de sa génération.

Jean-Luc Pepin possédait une intelligence vive et pénétrante, un jugement raffiné et un cœur très généreux. En toute situation, il était aimable, ouvert d'esprit, vrai, juste, sincère et charitable. Il excellait dans l'art de la conversation et fut en outre un remarquable homme d'équipe. Il consacra toute sa vie à promouvoir la compréhension entre les êtres humains et l'amélioration de la société. Pendant les années où je fus appelé à servir à Québec, mes collègues du PLQ et moi-même eûmes toujours un respect et une affection élevés pour Jean-Luc Pepin. Nous portâmes une attention spéciale au rapport Pepin-Robarts, auquel son nom restera attaché. Les recommandations de ce

rapport différaient à maints égards des propositions du livre beige du PLQ, publié vers le même temps, mais nous avions surtout noté de multiples points de convergence entre les deux documents.

La tâche de Jean-Luc Pepin est maintenant achevée. Mais je souhaite que l'exemple d'honnêteté, d'équité et de détachement dans le service du bien commun qu'il a donné survive longtemps à son trop bref passage dans la vie publique de ce pays.

Claude Ryan  
Outremont, 14 septembre 1995

## Un pays souverain, oui ou non?

Dans son éditorial tout réconfortant du 8 septembre 1995, Lise Bissonnette s'élève contre le fait que «si les négociations échouent, les élus québécois peuvent déclarer la souveraineté». Comment pourrait-il en être autrement? L'argument principal, le seul que le camp fédéraliste va utiliser *ad nauseam*, c'est celui que les premiers ministres des autres provinces crient en chœur depuis assez longtemps,

malgré le simple bon sens: «Pas de partenariat possible. N'y comptez pas!» Alors, imaginez un peu ce que serait une question référendaire, si elle certifiait que, si le Canada refusait toute négociation pour continuer le commerce entre les deux pays, il faudrait retourner aux urnes. Il serait bien inutile de faire quelque référendum que ce soit sur la souveraineté du Québec, avant ou après ce refus de négocier comme des gens civilisés.

Personnellement, je n'aurais jamais inclus cette clause dans la question, qui devrait être selon moi: «Voulez-vous que le Québec soit un pays souverain? OUI ou NON!» C'est clair, c'est net et ça se comprend par tout le monde. Si on n'est pas assez mature socialement parlant pour décider du sort de notre société sans faire des courbettes à la tête du monde, aussi bien rester à la traîne du Canada. On ne mérite pas mieux. Cette clause n'est pas à notre honneur, même s'il est dit que si le Canada ne veut rien savoir d'une entente, la souveraineté sera réalisée quand même.

Claude Salvaille  
Montréal, 8 septembre 1995

## À P R O P O S

## ...des régimes de pension

Près de la moitié des travailleurs canadiens participent à un régime enregistré de pension (REP) offert par l'employeur. Toutefois, les prestations auxquelles ces régimes ouvrent droit sont loin d'être homogènes. Il existe toutes sortes de REP et les niveaux des prestations auxquels ils donnent droit à la retraite varient énormément.

Les pensions les plus généreuses sont celles qui sont calculées sur les gains au moment du départ à la retraite ou dans les années la précédant immédiatement. Par contre, les personnes qui participent à un régime à coti-

sations déterminées (semblable à tout régime d'épargne) ou à un régime à prestations forfaitaires dans le cadre duquel les prestations représentent un montant fixe pour chaque année de service, ont par contre des pensions moins élevées.

Parmi l'ensemble des travailleurs participant à un REP, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un régime de pension généreux.

*L'Emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, été 1995.*

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAËN

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Le mur des finances publiques

Un référendum en fin de mandat aurait été infiniment préférable

GEORGES MATHEWS

*Économiste et démographe à l'INRS-Urbanisation, l'auteur a publié de nombreuses études portant sur diverses problématiques socioéconomiques du Québec et du Canada. Hier était publiée sa plus récente étude intitulée La Pièce manquante du casse-tête: le déficit budgétaire d'un Québec souverain. L'auteur en résume ici plusieurs des points importants.*

Ce texte ne paraît pas, c'est le moins qu'on puisse dire, au moment le plus opportun. Un débat civilisé aurait été de mise, mais on assistera plutôt à une exploitation très partisane des résultats qui seront présentés ici. Il y a cependant des circonstances où le devoir de vérité l'emporte sur le devoir de réserve. En outre, le ministre de la Restructuration a cherché, par voie de communiqué mercredi dernier, à jeter le discrédit sur ma compétence scientifique, ce qui, dans les circonstances, ne manque pas de piquant.

En tant que chercheur, j'attache la plus grande importance à la rigueur intellectuelle. Et le souverainiste que je suis refuse et refusera toujours de fonctionner avec des étiquettes. Il n'y a pas une science souverainiste et une science fédéraliste. Il y a simplement des analyses rigoureuses et d'autres qui ne le sont pas.

Parlons donc de la situation budgétaire d'un Québec souverain. Par définition, l'enveloppe budgétaire du gouvernement du Québec serait plus ample après la souveraineté, mais pourrait-il prendre à sa charge l'ensemble des dépenses effectuées par le fédéral sur le territoire du Québec sans endettement supplémentaire excessif? Voilà la question, et la réponse à celle-ci importe grandement pour tous les secteurs d'activité.

Si l'on se limite à la seule dimension comptable, sans se préoccuper d'un éventuel choc conjoncturel au moment de la proclamation de la souveraineté, le budget d'un Québec souverain n'est pas difficile à construire. Au budget de la province de Québec, il suffit en gros d'ajouter les recettes fédérales en provenance du Québec, les dépenses fédérales de programme effectuées au Québec et le paiement du service de la dette fédérale dont le Québec héritera.

Le tableau 1 présente le portrait des finances publiques fédérales de 1994-95 à 1996-97. On y fait la distinction, pour des raisons évidentes, entre le Québec et le Canada anglais. La part québécoise des recettes (quelque 21 %) et dépenses de programme fédérales (environ 24 %), résulte d'extrapolations fondées sur les données contenues dans une publication fort importante de Statistique Canada intitulée *Comptes économiques provinciaux*. (Les quelques ajustements nécessaires sont expliqués dans mon étude plus technique.) Rien ne permet, dans le dernier budget fédéral, de prévoir une modification significative de la part québécoise des recettes et dépenses fédérales d'ici le 31 mars 1997. Après, ce pourrait être différent.

## Le solde de fonctionnement

Le budget fédéral indique séparément les dépenses de programme et le service de la dette. Il s'agit là d'une distinction essentielle. Le service de la dette, soit les intérêts à payer sur la dette fédérale résultant de l'accumulation des déficits passés, représente la seule dépense incompressible du budget fédéral. Pour réduire le déficit, il faut donc augmenter le solde de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de programme, en agissant sur les recettes et/ou les dépenses.

Le tableau 1 indique que le solde de fonctionnement du fédéral au Québec est demeuré négatif en 1994-95; le fédéral y a dépensé, en frais de programmes, davantage que les recettes qu'il y a perçues. Trois remarques s'imposent ici.

Premièrement, le fait que la part québécoise des dépenses fédérales de programme soit supérieure aux recettes fédérales provenant du Québec ne signifie pas du tout que celui-ci reçoive sa «juste part» de chacun des programmes fédéraux. On sait que le Québec est très déficitaire dans plusieurs programmes (agriculture, recherche-développement, dé-

penses fédérales en biens et services, etc.) à forte incidence économique et que cela est compensé, en termes numériques, par un fort excédent du côté, notamment, des prestations sociales. La qualité des dépenses fédérales importe, mais le bilan numérique des recettes et dépenses fédérales importe également, et c'est ce qui nous préoccupe ici.

Deuxièmement, ce solde de fonctionnement, favorable au Québec, ne doit pas être confondu avec la péréquation, comme on le verra plus loin. Troisièmement, si on raisonne en termes de solde, et tous les raisonnements comptables sont de cette nature, le solde de fonctionnement fédéral est ce qui reste pour payer le service de la dette. S'il ne suffit pas, le reste est emprunté et constitue le déficit. Mais si tel est le cas, cela signifie que certaines provinces contribuent beaucoup plus que d'autres au service de la dette, bien au-delà de leur contribution relative aux recettes fédérales. Le fait que le service de la dette soit capitalisé en bonne partie ne change rien à cette réalité, comme on le verra à la fin.

## Le partage de la dette

Bien qu'on ait beaucoup écrit sur la question du partage de la dette fédérale, il n'est pas évident que tout ait été dit. Toutes les discussions de nature technique concernant les actifs fédéraux passent à côté d'un point essentiel: l'éventuelle négociation entre le Québec et le Canada anglais n'aura rien d'amical.

Le résultat final reflétera donc bien davantage les forces de négociation respectives que les bilans exhaustifs préparés par les deux parties, le bilan québécois centré sur la part des investissements fédéraux situés au Québec, le bilan fédéral centré sur le rapport, au cours des dernières décennies, entre les dépenses fédérales de programme faites au Québec et les recettes fédérales en provenant.

Comment réconcilier ces deux approches, qui sont paradoxalement proches parents puisqu'elles reposent toutes les deux sur le concept des bénéfices ou des pertes historiques? Que répondre au fédéral lorsqu'il alléguera que le manque à gagner en investissements fédéraux au Québec a été largement compensé par la péréquation globale des 20 dernières années? Difficile...

Pour cette raison, il paraît tout à fait irréaliste, à ce moment-ci, d'entériner la part de 17,4 % de la dette fédérale à laquelle ont abouti le secrétaire de la Commission Bélanger-Campeau et l'étude des deux auteurs Claude Lamonde et Pierre Renaud (*L'État des finances publiques du Québec, dans l'hypothèse de son accession à la souveraineté*, août 1995). Le problème de ces deux études ne réside pas dans l'exécution technique, mais dans le refus d'analyser la question dans sa globalité.

Heureusement pour le Québec, il existe un principe très simple qui, à notre connaissance, n'a pas encore été invoqué et qui permet de fixer un plafond à la part de la dette fédérale qu'un Québec souverain devrait assumer. Ce principe rejoint le bon sens élémentaire et devrait recueillir l'assentiment de la grande majorité des analystes. Il s'énonce comme suit: le Québec souverain ne devrait pas payer davantage pour la dette fédérale qu'il ne le ferait en tant que membre de la fédération en l'absence de toute péréquation fédérale. Or, dans de telles circonstances la contribution des Québécois au service de la dette fédérale, relativement à celle de l'ensemble des Canadiens, représenterait la proportion des recettes fédérales provenant du Québec, soit environ 21 %. Si des négociations devaient se dérouler aujourd'hui, c'est le mieux que le Québec pourrait espérer.

## Le déficit supplémentaire d'un Québec souverain

Si le Québec assume 21 % de la dette fédérale nette, il assume du coup 21 % du service de la dette fédérale. Cela aurait représenté, en 1994-95, une somme de 8,8 milliards. À cela, il aurait fallu ajouter une somme de 2,6 milliards pour compenser le retrait du gouvernement fédéral. Et, comme nous cherchons à cerner le meilleur scénario possible pour le Québec, nous allouons une somme de un milliard au titre des

«autres effets comptables», résultant de la fin des chevauchements entre les deux paliers de gouvernement et d'un coût de production moindre de certains services préalablement fédéraux. On obtient donc comme déficit supplémentaire, pour un Québec qui aurait été souverain en 1994-95, la somme de 10,4 milliards (8,8 + 2,6 - 1,0), soit un déficit total de 16,1 milliards, puisque le déficit de la province de Québec fut alors de 5,7 milliards. Cela aurait représenté 9,5 % du PIB québécois.

Le même calcul nous donne des déficits totaux de 13,2 milliards pour 1995-96 et de 10,5 milliards pour 1996-97.

Quant à la dette totale nette du gouvernement du Québec, elle se serait élevée, à la fin de mars 1995, à 176 milliards, soit la partie assumée (21 %) de la dette nette fédérale de 546 milliards plus la dette nette présente du gouvernement du Québec. Une telle dette aurait représenté quelque 105 % du PIB québécois.

À elles seules, ces deux données relatives au déficit et à la dette au cours de l'année fiscale 1994-95 auraient présagé une situation budgétaire très difficile dès l'entrée en existence du nouvel État souverain. Elles n'ont rien de mystérieux... et n'incorporent aucun élément issu d'un scénario catastrophe.

Quelle est la signification politique et économique exacte de ces données? Pour le savoir, il faut bien sûr chercher à circonscrire le fardeau réel supplémentaire qui en découlerait pour les Québécois, relativement à leur situation actuelle dans une fédération très endettée.

C'est ici que nous devons prendre nos distances avec l'approche conventionnelle. Il y a d'abord une manière tout à fait empirique de «sentir» la question, qui consiste à comparer la situation budgétaire d'un Québec souverain non pas, comme on le fait souvent, avec celle du Canada actuel mais avec celle du Canada anglais souverain, le partenaire avec lequel le Québec devra négocier.

C'est d'ailleurs une bonne façon, peut-être la meilleure, de mesurer les rapports de force respectifs. C'est la moindre des choses, n'est-ce pas, de prendre le pouls de «l'autre partie» à la table de négociation. Or, cette comparaison entre un Québec et un Canada anglais souverains n'a malheureusement jamais été faite, ni dans les études de la Commission Bélanger-Campeau, ni dans celles de la Commission.

On trouvera au tableau 2 une comparaison plus détaillée pour 1994-95. Les colonnes (1) et (2) présentent les situations du Canada et du Québec d'aujourd'hui, les colonnes (3) et (4), celles du Canada anglais et du Québec souverains. Les colonnes (1) et (3) incluent, bien sûr, les gouvernements fédéral et provinciaux.

Alors qu'on a l'habitude de comparer le Québec souverain au Canada actuel, surtout au plan de l'endettement, ce sont les colonnes (3) et (4) qui racontent l'histoire qui compte. Plus précisément, l'écart entre les déficits relatifs du Québec et du Canada anglais souverains (9,5 % contre 6,4 %) aurait été considérable en 1994-95.

Et si l'on compare ces situations avec la situation actuelle du Canada, on voit bien que la détérioration de la situation budgétaire du Québec devenu souverain est le pendant de l'amélioration de celle du Canada anglais. Cette dynamique aurait sauté aux yeux si l'on s'était donné la peine d'effectuer cette comparaison, et cela aurait permis d'éviter des conclusions euphorisantes.

Mettons-nous à la place des deux protagonistes au tout début des éventuelles négociations. Si l'un des deux sait que son vis-à-vis héritera, après la négociation, d'une situation budgétaire beaucoup plus difficile que la sienne, et si ce protagoniste souhaite ardemment que la négociation n'aboutisse pas, qui tient le bon bout du bâton, qui est le mieux placé pour imposer ses conditions? Poser la question, c'est y répondre.

Avant de se pencher un peu sur l'origine de cette dichotomie budgétaire, il faut en explorer les conséquences logiques. Et d'abord voir

TABLEAU 1 - FINANCES PUBLIQUES CANADIENNES (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	1994-95			1995-96			1996-97		
	C	CA	Q	C	CA	Q	C	CA	Q
Recettes fédérales	125,0	98,6	26,4	133,2	105,1	28,1	137,4	108,4	29,0
Dépenses féd. de progr.	120,9	91,9	29,0	116,4	88,5	27,9	111,0	84,4	26,6
Solde de fonctionnement	4,1	6,7	-2,6	16,8	16,6	0,2	26,4	24,0	2,4
Service de la dette	42,0			49,5			50,7		
Déficit	37,9			32,7			24,3		

Sources: les données relatives au Canada proviennent du plan budgétaire du 27 février 1995. L'origine des données relatives au Québec est expliquée dans le présent texte. Les données relatives au Canada anglais sont obtenues par soustraction.

C = Canada CA = Canada anglais Q = Québec

comment elle évolue d'ici le 31 mars 1997, et comment elle pourrait évoluer après cette date. Les effets de cette évolution sont présentés au tableau 3.

## Les contraintes de l'union monétaire

C'est ici que l'union monétaire entre en jeu. Nous n'en dirons que quelques mots. Pour dissiper les doutes relatifs à sa durabilité, l'union monétaire devra rapidement faire ses preuves aux plans de la stabilité et de la saine gestion des finances publiques. En d'autres mots, le Québec ne pourrait pas utiliser l'union monétaire canado-québécoise comme bouclier ou prétexte pour retarder l'heure de vérité budgétaire. On sait que le Traité de Maastricht spécifie en toutes lettres la nécessité d'une convergence budgétaire (vers le bas, évidemment) pour les membres voulant participer à la future union monétaire.

Dès le début, donc, le Québec devra s'efforcer de rejoindre rapidement la performance budgétaire de son partenaire. La colonne (2) du tableau 3 traduit en milliards ce que cela signifiera. Comme les autres provinces performeront aussi bien que le Québec en matière de réduction de déficit, l'effort supplémentaire que le Québec souverain devra consentir dans le cadre de l'union monétaire demeurera tout de même élevé en 1996-97 (4,2 milliards). Soulignons ici que cet effort de réduction s'ajoutera à tout ce qui est déjà prévu d'ici mars 1997 dans les documents budgétaires d'Ottawa et de Québec.

Cependant, après mars 1997, les perspectives pourraient se modifier sensiblement. Il est raisonnable de supposer que le déficit fédéral se maintiendra plus ou moins à 25 milliards de dollars, ce qui signifie un solde de fonctionnement fédéral de quelque 30 milliards.

Il est aussi fort vraisemblable que la péréquation globale dont bénéficie le Québec déclinera de manière significative. Si, dans ces conditions, le Québec devrait éliminer son déficit et améliorer un peu la performance relative de l'économie québécoise, on pourrait alors se retrouver, vers la fin du siècle, dans la situation décrite à la dernière ligne du tableau 3, qui implique à la fois une égalité budgétaire entre le Québec et le Canada anglais et un solde de 4,5 milliards réalisé au Québec par le fédéral, donnant du coup à celui-ci un réel pouvoir de négociation.

## Les sources de cette dichotomie budgétaire

La première source, c'est la péréquation. Celle-ci découle du fait que les dépenses fédérales de programme sont proportionnellement plus élevées dans les provinces plus pauvres. Ici, on se limite au couple Québec-Canada anglais, et le tableau 1 indique à l'évidence que le second «verse» au premier une péréquation globale. Comment mesurer celle-ci? En l'absence de péréquation, le rapport entre les recettes et les dépenses fédérales serait le même au Québec que dans le reste du Canada. Partant de là, on découvre que la péréquation globale dont bénéficie le Québec s'élève à 4,4 milliards en 1994-95, 4,2 milliards en 1995-96 et 4,0 milliards en 1996-97. Un solde fédéral positif au Québec ne signifie donc pas forcément absence de péréquation, puisque celle-ci est fonction des dépenses relatives du fédéral.

Dans l'approche conventionnelle, un Québec souverain perd la péréquation, et c'est tout. Cette approche est fondée sur le postulat qu'à bien résumé le secrétariat de la Commis-

TABLEAU 2 - DETTES ET DÉFICITS GOUVERNEMENTAUX EN 1994-95 ET RAPPORT AU PIB, AVANT ET APRÈS LA SOUVERAINÉTÉ (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	(1)	(2)	(3)	(4)
	Canada (féd. et prov.)	Prov. Qué.	C.A. souverain (féd. et prov.)	Québec souverain
Déficit	54,1 (7,2%)	5,7	37,0 (6,4%)	16,1 (9,5%)
Dette nette (31-3-1995)	724 (96,7%)	61,2	548,1 (94,4%)	175,9 (105%)
PIB (1994)	748,5	167,6	580,9	167,6

Les données permettant de construire ce tableau sont les suivantes:

Déficit fédéral: 37,9  
Dette fédérale nette: 546,1  
Déficits provinciaux: 16,5  
Dettes provinciales: 177,9

Les données provinciales proviennent de: Statistique Canada, catalogue 68-212, Finances du secteur public 1994-1995, Ottawa, mars 1995, p. 2. Elles ont été ajustées pour tenir compte des déficits réels des provinces en 1994-95, provenant de: *Les Affaires*, 13 mai 1995, p. 3.

TABLEAU 3 - LES DONNÉES FONDAMENTALES DE L'ANALYSE BUDGÉTAIRE (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	(1)	(2)
	Déficit du QS <sup>2</sup>	Réduction subséquente du déficit QS nécessitée par la convergence avec CA
1994-95	16,1 (5,7) <sup>1</sup>	5,2
1995-96	13,2 (4,0)	4,4
1996-97	10,5 (3,3)	4,2
Un peu plus tard	5,5 (0)	-0,4

QS: Québec souverain CA: Canada anglais.

- En cas d'accession à la souveraineté au début de l'année fiscale.
- Cette donnée n'inclut pas d'ajustement macroéconomique, elle constitue donc la borne inférieure.
- Le déficit de la province de Québec.

sion Bélanger-Campeau: «Les Québécois supportent déjà la dette fédérale et ses intérêts dans la mesure où ils contribuent aux recettes du gouvernement fédéral. Si, après l'accession à la souveraineté, ils devaient continuer d'en assumer une part semblable, leur niveau d'endettement demeurerait inchangé.» (Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Éléments d'analyse*, p. 493). Comme le Québec contribue pour 21 % aux recettes fédérales, l'approche conventionnelle lui impute 21 % du déficit fédéral, ce qui sous-entend que les Québécois le paieront un jour ou l'autre, d'une manière quelconque... et réduit nettement le déficit supplémentaire réel d'un Québec souverain.

Or, une telle approche vaut pour un régime fédéral qui ne pratique pas de péréquation puisque, dans un tel cas, le solde de fonctionnement du gouvernement fédéral est le même, en termes relatifs, dans chacune des provinces. Mais, il est parfaitement contradictoire de reconnaître l'existence de la péréquation et d'imputer au Québec la part du déficit fédéral qui lui incomberait s'il n'y avait pas de péréquation!

Dans mon étude technique, je le démontre noir sur blanc. Mais si l'on se reporte au tableau 1, on verra qu'en 1996-97, année où le déficit fédéral est ramené à 3 % du PIB canadien, c'est-à-dire à un seuil qui peut se maintenir longtemps et qui constitue donc une sorte d'équilibre, le solde fédéral réalisé au Québec ne représente que 9 % du solde total (2,4 milliards sur 26,4 milliards). La

contribution du Québec au service de la dette fédérale payée à même les recettes courantes est donc de 9 %. Dans la mesure où cette situation se répète d'année en année, cela signifie que le Québec assume implicitement 9 % des emprunts effectués pour payer le service de la dette, c'est-à-dire 9 % du déficit. Et c'est ce taux d'imputation du déficit fédéral qui doit être utilisé pour déterminer le déficit implicite assumé par le Québec et le Canada anglais, et non le taux de 21 % de l'approche traditionnelle. La différence entre ces deux taux s'élève à 4,5 milliards en 1994-95 (12 % du déficit de 37,9 milliards) et à 2,9 milliards en 1996-97. En d'autres mots, l'approche traditionnelle pratiquée par des économistes souverainistes et fédéralistes sous-estime nettement le coût budgétaire de la souveraineté, à ce moment-ci.

Voilà ce que j'ai découvert. Voilà la prétendue erreur méthodologique. Mais, en réalité, cette nouvelle approche explique la dichotomie budgétaire entre le Québec et le Canada anglais souverains: les tableaux 2 et 3 sont incontournables. Ça, c'est un fait.

Avec un peu de temps et un effort collectif soutenu, ces faits pourraient être redressés à l'avantage des Québécois. Mais il faut en être conscients, tout simplement.

NDLR: la deuxième et dernière partie de ce texte intitulé «A Paris et Québec en passant par Westminster», qui devait être publiée aujourd'hui, paraîtra lundi.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Veinot (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon (superviseur, Actis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruellan, Monique Verreault (publicitaires); à l'administration: Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARCHÉ ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des événements). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCorrèges, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zuida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## SARAJEVO

Un long chemin à parcourir

SUITE DE LA PAGE 1

Artisan de la percée actuelle, l'émissaire américain Richard Holbrooke a prévenu qu'un «long chemin reste à parcourir» avant de parvenir à la paix.

Selon les termes d'un accord qu'il a négocié jeudi, les Serbes bosniaques ont un délai de six jours pour retirer quelque 300 armes lourdes et pièces d'artillerie hors de la zone d'exclusion de 20 kilomètres décrétée par l'ONU autour de la capitale bosniaque assiégée.

Ils devront avoir effectué avant demain soir une partie «substantielle» de ce retrait, faute de quoi les raids de l'OTAN suspendus jeudi reprendraient, a prévenu le général français Bernard Janvier, chef des Casques bleus en ex-Yougoslavie.

Le contrôle du retrait des armes lourdes serbes sera réalisé sur le terrain par les Casques bleus avec le soutien des appareils de l'OTAN qui effectueront des vols de reconnaissance.

Mais M. Iztbegovic a rejeté hier soir cet accord en estimant que la promesse de retrait devait porter sur toutes les armes d'un calibre égal ou supérieur à 12,7 mm, comme l'OTAN et l'ONU l'avaient prévu au départ.

Selon la FORPRONU, l'accord passé concerne les canons d'un calibre supérieur à 100 mm et des mortiers d'une taille supérieure à 82 mm.

Le département d'État a reconnu qu'il existait une ambiguïté sur le type d'armes concernées par l'accord et que des «négociations» étaient en cours à ce sujet avec les Serbes de Bosnie.

Une première évaluation sera faite demain soir par l'ONU et l'OTAN. Si le retrait des armes lourdes «est jugé suffisant, un nouveau délai de 72 heures sera accordé aux Serbes. Dans le cas contraire, les frappes aériennes reprendront», a expliqué un haut responsable de l'OTAN.

Le président américain Bill Clinton a brandi la même menace en assurant que les Serbes ne devaient avoir «aucun doute» sur la détermination des Occidentaux à obtenir la levée du siège de Sarajevo, qui dure depuis 41 mois.

Par ailleurs, deux avions de l'OTAN en mission de reconnaissance au-dessus du territoire serbo-bosniaque ont été visés par deux missiles sol-air. Mais les appareils n'ont pas été touchés et l'OTAN n'a pas riposté.

Plaint sous la menace d'une défaite militaire, les Serbes de Bosnie ont également fait à M. Holbrooke une série de promesses d'ordre humanitaire qui avaient commencé à se concrétiser dès hier après-midi: un avion d'aide humanitaire, rempli de farine et de blé, a atterri pour la première fois en cinq mois à l'aéroport de Sarajevo.

Le ministre français de la Défense Charles Millon se trouvait dans cet avion militaire, qui devait être suivi d'autres vols humanitaires.

Les Casques bleus de l'ONU ont également ouvert hier une importante route reliant Sarajevo à Kiseljak, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de la capitale. Le premier convoi de camions est arrivé hier soir.

Poursuivant l'offensive diplomatique, Richard Holbrooke s'est rendu hier à Genève pour informer de l'état des négociations ses collègues du Groupe de contact (États-Unis, Russie, France, Allemagne, Grande-Bretagne).

La rencontre, qui a duré près de deux heures, a eu lieu à la mission de Russie.

M. Holbrooke devait repartir dès aujourd'hui à Belgrade, où il a obtenu l'aide cruciale du président serbe Slobodan Milosevic pour assouplir la position des dirigeants serbes de Bosnie.

Le Conseil de sécurité a salué dès hier le rôle de M. Milosevic en prolongeant de six mois un régime allégué de sanctions pour son pays. Lors du précédent réexamen, ce régime n'avait été prolongé que de 75 jours.

Si les Québécois votent OUI

## Les autochtones du Québec resteront sous l'aile d'Ottawa

MANON CORNELIER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Si les Québécois optent pour la souveraineté, le Canada restera responsable de la défense des intérêts des autochtones tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas reconnu le nouvel État ou n'aura pas conclu un accord avec lui.

«Le Canada serait tenu par son obligation de fiduciaire, en cas de déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, de maintenir ses liens avec les peuples autochtones du Québec tant et aussi longtemps que cela serait nécessaire pour protéger leurs intérêts», soutient une étude publiée hier et réalisée pour le compte de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Faisant écho à des propos tenus par le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin l'an

dernier, les auteurs Renée Dupuis et Kent McNeil ajoutent: «Si les peuples autochtones n'acceptent pas l'indépendance du Québec, la Constitution impose au gouvernement canadien de veiller à ce que leurs intérêts soient protégés en cas de déclaration unilatérale d'indépendance.»

Pour y parvenir, les auteurs proposent une série de solutions au gouvernement fédéral comme refuser de reconnaître le nouvel État indépendant et faire pression sur la communauté internationale pour qu'elle en fasse autant. Ils suggèrent de demander aux employés fédéraux de ne rien changer à leurs façons de faire ou de s'adresser à la Cour suprême du Canada pour faire invalider la déclaration d'indépendance.

Ou encore, ajoutent-ils dans une phrase lourde de sous-entendus, «recourir à toute autre mesure jugée nécessaire par le gouvernement fédéral dans les circonstances».

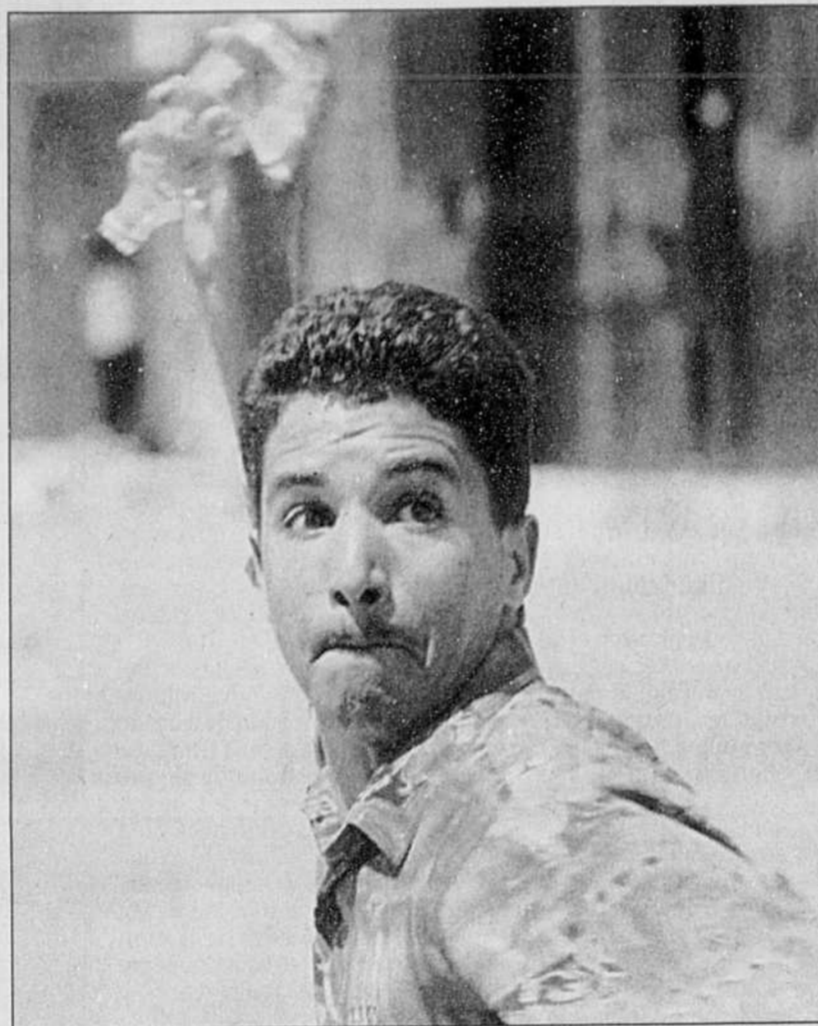


PHOTO REUTERS

UN JEUNE PALESTINIEN lance une bouteille en direction de soldats israéliens lors des affrontements survenus hier dans la ville de Hébron, en Cisjordanie. Vociférant «les colons dehors», les Palestiniens ont lancé des pierres aux soldats à la veille des pourparlers de la dernière chance entre Israël et l'OLP pour déterminer qui contrôlera la ville.

## TIMBRES

«Notre série reflète tout de même le patrimoine historique canadien»

SUITE DE LA PAGE 1

un gouvernement mondial qui veut s'en emparer et établir son siège social à Toronto. D'autre part, Fleur de Lys (alias Manon Deschamps) aide Northguard (un héros qui n'apparaît pas sur les timbres) à «combattre le crime et déjouer les complots politiques au Canada». Ils veulent notamment «empêcher qu'un groupe évangéliste d'extrême droite prenne contrôle du Canada».

Le timbre commémorant Fleur de Lys présente le personnage accroupi devant des immeubles du centre-ville de Montréal au-dessus de la mention Canada. Experte en arts martiaux toujours prête au combat, la jeune femme arbore trois fleurs de lys, l'une au front et deux sur son costume. La première des huit aventures de Fleur de Lys et de Northguard a été publiée en 1984 et la saga a pris fin en 1990.

La sortie de timbres à l'effigie de ces personnages de bédés patriotiques en pleine campagne référendaire est une pure coïncidence selon

la Société canadienne des postes. «La conception et la production d'une série de timbres s'effectue de deux à trois ans à l'avance, indique la porte-parole de la société d'état, Johanne Hallé. Tenant compte de certaines suggestions du public, le comité consultatif des timbres postes a fait cette recommandation il y a déjà longtemps. Ces super héros sont destinés à un public jeunesse dans le cadre du mois mondial de la philatélie.»

Mais pourquoi maintenant, cette année? «Modifier l'ordre de parution des timbres présente d'importants problèmes d'ordre technique et il faut dire que d'autres pays comme l'Australie et les États-Unis préparent également des timbres sur la bande dessinée, rétorque Mme Hallé. Et notre série reflète tout de même le patrimoine historique canadien.»

En fin d'après-midi hier, personne n'a pu être joint au Comité national pour le OUI afin de commenter la nouvelle, mais un porte-parole a fait savoir que le Bloc québécois ferait connaître sa réaction dès lundi.

## DÉFICIT

La grande qualité d'éviter «les conclusions euphorisantes»

SUITE DE LA PAGE 1

question, une méthode qui consiste à comparer la situation budgétaire d'un Québec souverain, non pas avec celle du Canada actuel, mais avec celle du Canada anglais souverain, «le partenaire avec lequel le Québec devra négocier». Une comparaison qui n'a jamais été faite et une méthode qu'il est pour l'instant seul à utiliser, reconnaît-il, faisant valoir qu'elle a comme grande qualité d'éviter «les conclusions euphorisantes».

Dans l'approche conventionnelle, précise le chercheur de l'INRS, un Québec souverain perd la péréquation et c'est tout. Comme le Québec contribue pour 21 % aux recettes fédérales, l'approche conventionnelle lui impute 21 % du déficit fédéral, ce qui sous-entend que les Québécois le paieront un jour ou l'autre, d'une manière quelconque, ce qui, à son avis, réduit nettement le déficit supplémentaire réel d'un Québec souverain.

Il lui paraît évident que cette approche vaut pour un régime fédéral qui ne pratique pas de péréquation

puisque, dans un tel cas, le solde de fonctionnement du gouvernement fédéral est le même, en termes relatifs, dans chacune des provinces. Il trouve contradictoire de reconnaître l'existence de la péréquation et d'imputer au Québec la part du déficit fédéral qui lui incomberait s'il n'y avait pas de péréquation.

Selon Georges Mathews, le Québec devra assumer 9 % des emprunts effectués pour payer le service de la dette, c'est-à-dire 9 % du déficit. Et c'est ce taux d'imputation du déficit fédéral qui doit être utilisé pour déterminer le déficit implicite assumé par le Québec et le Canada anglais, et non le taux de 21 % de l'approche traditionnelle. Un calcul qui donne des déficits totaux de 13,2 milliards pour 1995-96 et 10,5 milliards pour 1996-97.

Mais avec un peu de temps et un effort collectif soutenu, il croit que ces données pourraient être redressées à l'avantage des Québécois. De là, sa conviction que le premier ministre Parizeau devrait reporter la tenue du référendum à la toute fin de son mandat.

## PÉKIN «C'était une énorme conférence. Nous oublierons vite les désagréments qui l'ont marquée»

SUITE DE LA PAGE 1

tion finale affirmant notamment que les droits des femmes sont partie intégrante et indivisible de tous les droits humains et des libertés fondamentales. Ces deux textes signifient l'engagement volontaire des États pour améliorer la situation économique et sociale des femmes, pour faire avancer leurs droits et pour éliminer les discriminations et les violences dont elles sont victimes.

Cette conférence, la plus vaste jamais organisée par l'ONU avec plus de 30 000 participants, s'est ouverte le 4 septembre au milieu des polémiques sur les droits de l'homme en Chine et sur les restrictions à la liberté d'expression des ONG qui ont tenu un sommet parallèle.

Les deux semaines de la Conférence ont été émaillées d'affronte-

ments entre les pays libéraux et les États religieux conservateurs sur l'accès des femmes à la contraception et à l'avortement ainsi que sur leur droit à une sexualité librement choisie et consentie.

Pour Sheila Finestone, secrétaire d'État à la condition féminine, qui dirigeait la délégation canadienne, la Conférence a permis de braquer les projecteurs sur les droits des femmes. «C'était une énorme conférence. Nous oublierons vite les désagréments qui l'ont marquée, mais nous n'oublierons pas les problèmes qui ont été posés et les engagements qui ont été pris ici», a-t-elle dit.

La Nigérienne Sola Adesina estime que l'aspect le plus important de la plateforme concerne l'égalité des droits d'héritage des filles.

«Les femmes travaillent plus dur

que les hommes. Elles deviendront les financiers de l'Afrique. La plateforme sera progressivement mise en place, malgré les barrières érigées par la tradition et la culture», ajoute-t-elle.

Comme pour souligner les difficultés rencontrées par les femmes, une étude de l'ONU divulguée hier à Bonn montre que le viol est une arme de plus en plus fréquemment utilisée dans les conflits.

«Les conflits armés en Bosnie, au Cambodge, au Mozambique et au Rwanda ont montré que le viol est considéré comme une arme de guerre destinée à humilier l'ennemi en avilissant la population féminine», a déclaré Graça Machel, responsable d'une étude menée sur le sort des enfants en temps de guerre et qui doit être présentée à l'Assemblée générale de l'ONU.

Graça Machel, ancien ministre de l'Éducation du Mozambique, a plaidé en faveur d'un resserrement de la discipline au sein des forces chargées du maintien de la paix au Cambodge, au Mozambique et ailleurs, accusées par les populations locales qu'elles sont chargées de protéger d'attentats à la pudeur et autres exactions.

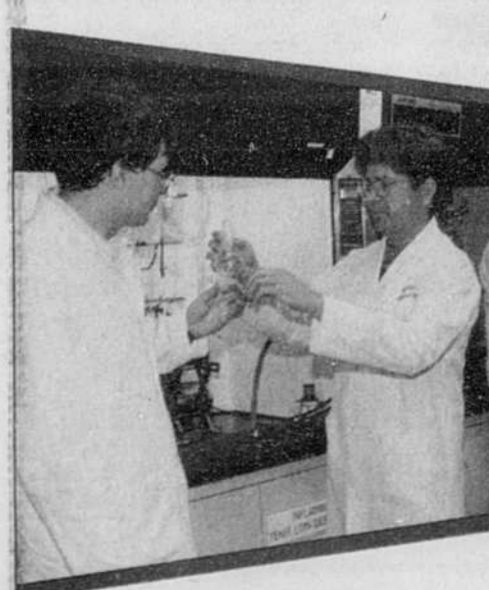
La déclaration solennelle des gouvernements adoptée en clôture de la Conférence mondiale reconnaît notamment:

- que les droits des femmes sont partie intégrante et indivisible de tous les droits humains et des libertés fondamentales, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions internationales;
- que les gouvernements doivent permettre aux femmes et aux

fillettes le plein exercice de ces droits, et lutter contre leur violation;

- la nécessité de faire avancer les droits des femmes en vue de plus de pouvoir;
- que les hommes doivent participer à la lutte pour l'égalité des sexes;
- la liberté de pensée, de conscience et de religion en tant que contribution aux besoins éthiques, moraux, spirituels et intellectuels des femmes et des hommes;
- que le droit des femmes à contrôler tous les aspects de leur santé, y compris leur fertilité, est la base de l'amélioration de leur condition;
- la nécessité de promouvoir l'indépendance économique des femmes et de les faire accéder à l'éducation, à la formation et aux soins de santé de base, ainsi qu'au crédit, à la technologie, à la science

- la nécessité d'éliminer toute forme de violence contre les femmes;
- que l'éradication de la pauvreté requiert la participation égale des hommes et des femmes aux développements social et économique et l'égalité des chances;
- la nécessité de politiques et de programmes publics en faveur de l'avancement des droits des femmes;
- la contribution décisive de la société civile, en particulier les ONG féminines;
- la nécessité d'un engagement fort des gouvernements, des organisations internationales et des institutions de tous niveaux, ainsi que de la mobilisation de ressources aux niveaux national et international pour assurer le succès de cette déclaration.

Biochem Pharma, Laval  
322 emplois

Par ses investissements stratégiques

LE FONDS INVESTIT DANS L'EMPLOI!

LE FONDS  
DE SOLIDARITÉ  
DES TRAVAILLEURS  
DU QUÉBEC (FTO)

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants  
sont valables pour le service  
de livraison par camelot et  
pour les abonnements postaux.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559